L'An deux mille vingt-et-un, le mercredi 7 avril 2021 à 18 H 00, le Conseil Municipal de la Commune de COLOMIERS, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Karine TRAVAL-MICHELET, Maire.

**Madame TRAVAL-MICHELET :** Mes chers collègues, Mesdames et Messieurs, nous allons démarrer cette séance du conseil municipal dans le contexte sanitaire que nous connaissons et je remercie tous les élus qui ont donné pouvoir. On va le constater dès l'appel puisque chaque élu pouvait être porteur de deux pouvoirs, ce qui limite en effet comme nous pouvons le constater notre présence à ce conseil municipal. Nous allons démarrer en faisant l'appel après que nous ayons désigné Benjamin RIOUX comme secrétaire de séance. Et donc Monsieur RIOUX, vous pouvez procéder à l'appel, s'il vous plaît.

Monsieur RIOUX Benjamin est nommé Secrétaire de séance en application de l'article « L.2121-15 » du Code Général des Collectivités Territoriales et procède à l'appel nominal des élus :

**Etaient Présents :**

Mme TRAVAL-MICHELET Karine
M. CORBI Christophe
M. BRIANCON Philippe
M. RIOUX Benjamin
M. AÏT-ALI Cédric
Mme BOUBIDI Sophie
M. JIMENA Patrick
M. KACZMAREK Eric
Mme FRATELLI Valérie
M. SIMION Arnaud
Mme VAUCHERE Caroline
Mme CASALIS Laurence
Mme CLOUSCARD-MARTINATO Catherine
Mme LABBE Ségolène
M. RIBEYRON Franck
M. VAZQUEZ Francis
M. FLOUR Patrick
Mme HOBET Elodie

**Etaient Excusés :**

Mme BERRY-SEVENNES Martine
M. JOUVE Fabien
M. DUPUCH Thierry
M. AUBIN Théodore
M. BENGOUA Ali
M. GONEN Gökhan
Mme STAMMBACH Agathe
Mme MAALEM Elisabeth
M. CREBASSA Franky
Mme ZAGHDOUDI Saloua
M. LAMY Thomas
Mme MOURGUE Josiane
Mme CHANCHORLE Marie-Christine
Mme MCQUILTON Romy
Mme BERTRAND Marie-Odile
Mme LAUTARD Véronique
M. SARRALIE Claude
M. VERNIOL Pierre
Mme PRADEL Marie
M. BIROLLI François
Mme MARTIN sabrina

Ayant donnés pouvoir à :

Mme BOUBIDI
M.SIMION
M.SIMION
M.RIBEYRON
M.BRIANCON
M.RIOUX
Mme TRAVAL-MICHELET
Mme CLOUSCARD-MARTINATO
Mme VAUCHERE
M. FLOUR
Mme CASALIS
Mme CLOUSCARD-MARTINATO
M.AÏT-ALI
Mme BOUBIDI
M.RIOUX
M.CORBI
Mme LABBE
M.CORBI
Mme CASALIS
M. JIMENA

VILLE DE COLOMIERS

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du mercredi 7 avril 2021 à 18 H 00

# ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est le suivant :


***I - FINANCES ..... 1***

**1 - BUDGET PRIMITIF 2021 : BUDGET PRINCIPAL ..... 2**

**2 - BUDGET PRIMITIF 2021 : BUDGET ANNEXE RESTAURANT ADMINISTRATIF ..... 11**

**3 - PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT - AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT (AP/CP) ..... 13**

***II - DIVERS ..... 18***

**4 - PRESENTATION PACTE DE GOUVERNANCE ENTRE LA COMMUNE ET TOULOUSE METROPOLE ..... 19**

***III - VOEUX / MOTIONS ..... 30***

**5 - VOEUX PROPOSE PAR LE GROUPE "OSONS UNE AUTRE HISTOIRE ..... 31**

VILLE DE COLOMIERS

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du mercredi 7 avril 2021 à 18 H 00

# I - FINANCES

Ville de Colomiers
**Délibération**

**CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 7 avril 2021**

## 1 - BUDGET PRIMITIF 2021 : BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : Monsieur BRIANCON

**2021-DB-0032**

Le vote du Budget Primitif (B.P.) constitue un acte majeur du Conseil Municipal.

Il constitue un acte politique fort, traduisant les priorités de l'équipe municipale.

C'est également un document de prévision budgétaire, permettant aux services de mettre en œuvre ces priorités.

Le Débat d'Orientation Budgétaire rectificatif, qui a eu lieu le 17 mars 2021, a permis d'éclairer le Conseil Municipal sur la stratégie financière du mandat.

Avant de rentrer dans les éléments plus précis du rapport de présentation, l'équilibre général du B.P 2021 s'établit à 91 334 080 €, comme suit :

| | DEPENSES EN € | RECETTES EN € |
|---|---|---|
| **Section de fonctionnement** | | |
| **Opérations réelles** | **63 859 800** | **67 980 600** |
| *Opérations d'ordre de section à section* | *4 520 800* | *400 000* |
| **Total Section de fonctionnement** | **68 380 600** | **68 380 600** |
| **Section d'investissement** | | |
| **Opérations réelles** | **21 053 480** | **16 932 680** |
| *Opérations d'ordre à l'intérieur de la section* | *1 500 000* | *1 500 000* |
| *Opérations d'ordre de section à section* | *400 000* | *4 520 800* |
| **Total Section d'investissement** | **22 953 480** | **22 953 480** |
| **TOTAL GENERAL BUDGET PRINCIPAL** | **91 334 080** | **91 334 080** |

Le B.P 2021 est voté par nature et par chapitre. Des précisions sur les différents crédits ouverts dans ce budget sont apportées dans le rapport de présentation ainsi que dans le document comptable et budgétaire ci-joint.

**Aussi, il est demandé au Conseil Municipal** :

- de rappeler que le Débat d'Orientation Budgétaire (D.O.B.) rectificatif a eu lieu le 17 mars 2021 ;
- d'approuver le Budget Primitif 2021 du budget principal dont le Rapport de présentation et le document comptable et budgétaire, est annexé à la présente délibération ;
- de dire que le Budget Principal est voté par nature et par chapitre ;
- de donner mandat à Madame le Maire ou à défaut à son représentant, afin de prendre toute mesure nécessaire à la bonne mise en œuvre de la présente délibération.

## 1 - BUDGET PRIMITIF 2021 : BUDGET PRINCIPAL

| Ville de Colomiers<br>**CONSEIL MUNICIPAL**<br>du 7 avril 2021 | **RAPPORTEUR** |
|---|---|
| | **Monsieur BRIANCON** |

### Débats et Vote

**Madame TRAVAL-MICHELET :** Un ordre du jour, comme vous le savez, qui est circonscrit pratiquement aux questions de finances et à l'examen du Budget Primitif 2021 qui nous sera rapporté par Monsieur Philippe BRIANÇON. Je vous rappelle qu'après le Débat d'Orientations Budgétaires qui s'est tenu le 17 mars, les grandes orientations stratégiques pour ce mandat municipal ont été arrêtées et la présentation de ce Budget Primitif 2021 répond à l'application finalement des décisions que nous avons prises le 17 mars dernier à l'occasion à la fois du Débat d'Orientations Budgétaires et des décisions financières et fiscales qui s'en sont suivies, donc où nous avons arrêté et présenté le Plan Pluriannuel d'Investissement qui sera retracé dans ce BP 2021, en tout cas pour sa partie qui concerne l'année 2021. Donc Monsieur BRIANÇON, vous avez la parole.

**Monsieur BRIANÇON :** Bonsoir à toutes et à tous. Le Budget Primitif, comme vous le savez, répond aux orientations présentées dans le cadre du dernier Débat d'Orientations Budgétaires de décembre et de mars. Il répond au double objectif de poursuivre les dépenses de fonctionnement et notamment la maîtrise de la masse salariale et de garantir un niveau d'épargne suffisant à 4,1 M€. Ce budget 2021 garantit en outre la pérennité des équilibres financiers avec un endettement mesuré en conformité avec l'engagement de stabilisation du stock de dettes sur l'ensemble du mandat. Vous avez à l'écran et dans votre document une synthèse de ce Budget Primitif avec environ 64 M€ de dépenses et 68 M€ de recettes, ce qui nous fait bien les 4,1 M€ d'épargne. Nous reviendrons également sur l'investissement tant en recettes qu'en dépenses.

**Madame TRAVAL-MICHELET :** Merci beaucoup Monsieur Briançon. J'ouvre le débat et les discussions si certains d'entre vous souhaitent prendre la parole. Monsieur FLOUR.

**Monsieur FLOUR :** Bonjour à toutes et à tous. Je serai assez bref dans mon intervention de notre groupe puisqu'on s'est quasiment tout dit lors de la dernière séance du Conseil Municipal dans le fameux Débat d'Orientations Budgétaires. Vous savez que nous ne sommes pas d'accord sur la hausse de la fiscalité que vous avez votée. Nous sommes aussi préoccupés sur le poids des dépenses en personnel sur le budget de fonctionnement, plus de 70 %, donc tout ceci nous interpelle. Pour ces deux raisons qui sont quand même importantes, notamment la hausse de la fiscalité, nous ne pourrons pas voter ce Budget Primitif. Ceci étant, ce budget est équilibré effectivement et grâce aux échanges – et je remercie encore une fois Monsieur COSTES – que j'ai eus avec les services, nous avons pu voir qu'effectivement, non pas l'épargne brute, mais surtout l'épargne nette était positive. Parce qu'à un moment, j'avoue qu'avec mes calculs, j'étais un petit peu inquiet. Il serait donc intéressant, Madame le Maire, qu'à l'avenir on puisse très facilement avoir ce ratio d'épargne annuelle de façon à ce que l'on voit l'évolution puisque c'est là-dessus que les choses se pèsent sérieusement. Donc même si ce budget est équilibré, compte tenu de sa constitution sur une hausse de la fiscalité que nous n'avons pas votée, nous ne suivrons pas le vote positif de ce Budget Principal. Je finirai par une simple question : est-ce que sur le mandat vous avez pu identifier quelques gisements d'économies sur certains postes ? Je pense que c'est un souci que vous avez en permanence à l'esprit, mais question : est-ce que sur les cinq ans à venir vous avez quelques postes, quelques chapitres, sur lesquels vous pensez qu'on pourrait être sobre, voire plus économe ?

**Madame TRAVAL-MICHELET :** Merci Monsieur FLOUR. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Oui, Monsieur JIMENA.

**Monsieur JIMENA :** Madame le Maire et chers collègues, bonsoir. Nous voilà donc arrivés au vote du budget après une séquence exceptionnelle de deux Débats d'Orientations Budgétaires. C'est unique dans les annales de ce Conseil Municipal. Beaucoup de choses ont déjà été dites lors des débats, mais pour expliquer notre vote quelques petits rappels qu'il convient de poser sur l'établi de ce soir. Nous redisons avec force que l'absence d'un plan de relance pour les collectivités locales impacte sur les nécessaires et impérieux moyens à mettre en œuvre pour affronter l'ensemble des crises que nous traversons. Nous redisons avec force que les collectivités ont été et sont quasiment le dernier souci du Gouvernement, laissant ces dernières seules à supporter les frais de la gestion quotidienne de la crise sanitaire. Nous redisons avec force que les baisses de dotations générales de fonctionnement sont une injure adressée aux services publics au même titre que la rationalisation des choix budgétaires qui ont mis les hôpitaux publics en difficulté. Nous redisons avec force que la crise est plus profonde qu'il n'y paraît. La pauvreté est grandissante, les difficultés ne se révèlent qu'au contact de ceux qui les subissent ou dans l'analyse de la montée exponentielle du nombre de demandeurs de RSA entièrement supportée par le Département. Les jeunes sont pour le moment silencieux. Mais la colère monte, eux qui subissent de plein fouet les affres de la crise et ne bénéficient pas de l'élargissement du RSA. Certains préfèrent régler leur situation grâce à la main invisible du marché. Bien mal en point par ailleurs. Et comme cela n'était pas suffisant, on y rajoute une réforme honteuse de l'assurance chômage. Et que dire de la baisse des APL où des jeunes étudiants ne peuvent même plus payer leur logement, ces derniers se retrouvant obligés de quémander quelques denrées alimentaires aux épiceries solidaires qui font un énorme travail. Alors, les mêmes qui se drapent de vertus sociales feraient mieux de soigner leurs contradictions.

Nous sommes tombés bien bas. Et que dire de la convention citoyenne pour le climat littéralement bafoué par le Président MACRON, champion de la novlangue en matière d'écologie qui accouche d'une loi climat et résilience complètement vidée des préconisations de cette convention citoyenne. On le sait, le quoi qu'il en coûte ne sera pas pour les emplois de demain de la transition écologique. Avant la crise, le chômage était déjà à un très haut niveau, notamment dans notre ville. Cette crise va encore accentuer la situation. Le seul remède sera le partage, partage des richesses, partage du temps de travail, mobilisation de l'argent passif en argent actif, création de nouvelles activités pour créer le monde d'après, un monde qui articule protection sociale, justice sociale, écologie. Notre devoir, notre responsabilité est de ne pas reproduire le système d'une économie prédatrice de la nature et des hommes, responsable du dérèglement climatique et des inégalités sociales qui ont atteint leur paroxysme.

Alors, vous pourriez me dire que ces considérations générales sont à côté du budget et pourtant elles sont éminemment importantes, car l'ensemble de nos concitoyens sont impactés, bien évidemment ceux de notre ville. On le voit bien aussi avec les réformes fiscales qui in fine mettent aussi notre ville en plus sous dépendance de choix politiques venus d'en haut sans aucune concertation. Penser globalement et agir localement n'a donc jamais été aussi important. Alors, une fois par an, le vote du budget est un acte majeur dans la vie de notre ville. Un budget éclaire des orientations, des choix, des valeurs, bref cela éclaire un véritable projet local. Force est de constater que ce budget révèle des dénominateurs communs entre votre projet et le nôtre présenté lors des dernières élections municipales. Nous sommes donc satisfaits dans le cadre des investissements pour les six ans à venir de l'ouverture, enfin, de nouvelles lignes budgétaires. Le million d'euros pour le projet de la ville fertile permettra d'installer de nouveaux maraichers, de gérer au mieux la revalorisation de nos déchets organiques. Le million d'euros pour la maison de la transition écologique, même si nous regrettons l'absence de la ferme pédagogique, sera un outil éducatif et de démonstration de ce qu'il faudra faire demain. Nous accueillons avec bienveillance la création de la mutuelle, la rénovation urbaine des quartiers, la création d'un nouveau conservatoire, la mémothèque, la Maison des Arts Martiaux, le plan pour l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite et nous pouvons rajouter, comme je l'ai fait la dernière fois, la rénovation des écoles et l'université populaire.

Dans ce budget, nous retrouvons donc des pans entiers de projets que nous avions présentés dans notre programme. Alors pour la première fois, en tout cas en ce qui me concerne, je ne voterai pas contre votre budget. En accord avec l'ensemble des membres, nous nous abstiendrons. Nous nous abstiendrons, car ne dit-on pas que c'est au pied du mur que l'on voit le maçon ? Comme je le disais au dernier DOB, si nous partageons le sens des bonnes intentions et orientations du projet, sur la méthode il restera un travail important pour poser de vrais indicateurs qui permettront d'évaluer correctement notre politique publique et la qualité des actions. D'autre part,

nous ne voterons pas contre, nous nous abstenons, car il reste beaucoup à faire en matière de transition écologique, d'investissements communaux pour créer des emplois dans le cadre de coopératives. Je l'avais déjà exprimé. Nous nous abstiendrons, car nous devons encore ensemble faire des économies sur les dépenses d'énergies fossiles qui ne cesseront d'augmenter. Je l'avais également signalé. Car nous avons encore à penser et réaliser un scénario de descente énergétique en nous appuyant le plus possible sur les préconisations du scénario mégawatt et en développant les coopératives citoyennes de production d'énergies renouvelables. Il manque là un véritable plan local ambitieux sur les énergies. Nous nous abstiendrons, car nous avons encore à penser et réaliser une ville plus verte avec notamment la création d'un micros fôrets pour redonner du peps à la biodiversité qui en a tant besoin. Nous nous abstiendrons, car nous devons ensemble faire faire à nos services le plus de travaux possibles. Nous avons des agents compétents, il existe là de substantielles économies à réaliser à ne passant plus par le biais d'entreprises privées, lorsque cela bien évidemment est possible. La relance du commerce local qui souffre tant va être un élément déterminant pour l'avenir. Espérons que nous trouverons les clés pour retrouver dans ce domaine des perspectives plus réjouissantes. Notre position est donc une position d'encouragement et de co-construction. Comme le disait Churchill : « Agissez comme s'il était impossible d'échouer. » Merci de votre écoute.

**Madame TRAVAL-MICHELET :** Merci beaucoup à tous les deux, et à vos collègues de chacun de vos groupes également. Je reviens rapidement sur vos interventions. Monsieur FLOUR, en effet, c'est un débat sur un BP, un budget prévisionnel. Un budget prévisionnel évidemment, il restera encore à affiner tout au long de l'année et particulièrement cela me permet de le signaler, la période de confinement que nous revivons actuellement avec la fermeture encore une fois de nos équipements municipaux risque d'affecter les recettes correspondantes puisque l'ENJV était reparti, comme l'a rappelé Monsieur BRIANÇON, sur une ouverture qui n'était certes pas totale, mais qui en tout cas reprenait la saison vers une projection de la saison d'été. Aujourd'hui, nous sommes de nouveau en fermeture. C'est le cas également pour tous nous équipements publics dédiés à l'enfance et à la petite enfance avec les recettes correspondantes. Donc, je pense que ce mois-là va compter également dans l'absence de recettes qui ne sont pas indiquées ici puisqu'évidemment au moment où nous avons préparé ce budget prévisionnel, ces éléments n'étaient pas connus et le Président de la République indiquait que jamais il ne reconfinerait. Il l'a fait et il a été obligé de le faire et de ce point de vue-là il a eu raison. Il aurait même dû certainement le faire un petit peu plus tôt.

Concernant la fiscalité, j'entends votre position même si je relève et la vidéo m'en sera témoin que vous proposiez pour votre part presque 10 %. C'était à peu près ce que vous auriez peut-être accepté. Je termine, Monsieur FLOUR. Alors, comme je propose moins de mon côté, mais on ne va pas y revenir, on a eu longuement ce débat, mais donc je note votre vote de ce point de vue. Concernant la masse salariale, je veux revenir sur ce point parce que c'est un débat que nous avons toujours. Derrière la masse salariale, il y a en effet des femmes et des hommes qui remplissent un service public d'intérêt général et qui œuvrent chacune et chacun pour rendre un service à la population columérine. Donc, si ce service n'est pas rendu par nos agents municipaux, il faudra bien qu'il soit rendu par quelqu'un ou alors que les Columérines et les Columérins payent davantage certainement pour que ces services soient rendus par des sociétés privées qui feront donc des profits sur ces prestations qui relèvent à notre sens du service public. Pourquoi elles relèvent du service public ? Parce qu'elles permettent à nos concitoyens, les Columérines et les Columérins, d'avoir un égal accès finalement à l'ensemble de ces services, à la culture parce que derrière cette masse salariale, il y a toutes nos propositions et toute notre politique municipale en matière de culture, en matière d'éducation, en matière de social et de solidarité. Peut-être Monsieur FLOUR, nous indiquerez-vous où vous voyez ces gisements d'économies. Peut-être en avez-vous une idée ? Cela nous permettra en effet de débattre à partir d'exemples précis. Et comme vous le voyez sur les éléments qui vous sont indiqués, il y a tous nos équipements publics sportifs, le soutien aux associations. Peut-être proposerez-vous de baisser les subventions que nous accordons aux associations, je ne sais pas. Peut-être proposerez-vous de ne plus entretenir l'espace public qui est si beau et généreux surtout en ce moment à Colomiers. Peut-être proposerez-vous de baisser nos dépenses en matière de sécurité et de prévention, peut-être les confierez-vous à des sociétés privées, je n'en sais rien.

En tout cas, mon objectif, ce n'est pas de pister des gisements d'économies. Bien sûr ponctuellement il y a quelques économies à faire, Monsieur JIMENA l'a rappelé, sur un certain nombre de postes, mais en travaillant cet après-midi avec Monsieur SIMION, on regardait justement

des comparaisons par rapport aux années précédentes sur les postes qu'avait mentionné Monsieur JIMENA l'autre fois et on se rend compte, Monsieur SIMION nous le dira, qu'entre le BP 2017 – on a pris cette année-là de référence – et le BP 2021 on fait des économies, d'où l'intérêt comme vous nous le proposez de nous donner des indicateurs. Par exemple, on va proposer et on va entrer très prochainement dans le cadre du plan de déplacement pour notre collectivité pour les agents municipaux. Donc là aussi il y a des économies à faire. En dehors de cela, je ne vois pas d'économies à faire sur l'éducation, le projet éducatif de territoire, nos actions en matière de solidarité qui sont si précieuses aujourd'hui. Mais heureusement que nous sommes là pour aider les familles qui aujourd'hui vivent de plus en plus mal et notamment cette crise révèle toutes les fragilités de notre système. Et donc nous constituons là, je pense, nous les collectivités territoriales, à bien des égards, à la fois pour les populations, mais aussi dans notre action en matière d'investissement pour la relance de l'économie, les « premiers presque de cordée », puisque c'est comme ça que vous les appelez, je crois, c'est nous finalement. Et donc nous n'avons certainement pas d'économies à faire.
En revanche, vous noterez que nous avons maintenu cette masse salariale, nous l'avons en effet gérée de façon saine en bonne mère de famille, un terme n'est-ce pas que je vous propose que nous consacrions ce soir, et vous noterez dans les éléments de comparaison qu'alors que pour les villes de même strate la part de la masse salariale tend à augmenter assez significativement, nous restons sur notre niveau alors même que nous avons ouvert des services publics nouveaux.

Rendez-vous compte, Monsieur FLOUR, qu'au cours du mandat précédent, nous avons ouvert pas moins de 18 classes – Madame CLOUSCARD-MARTINATO – rendez-vous compte que nous avons embauché pas moins de 20 policiers municipaux et tout cela crée en effet de la masse salariale, parce que derrière la masse salariale, il y a des hommes et des femmes qui rendent des services publics et qui nous permettent de répondre aux besoins de nos concitoyens. Je crois que notre stratégie, celle que j'ai exprimée, a été claire : c'est en effet gérer de façon saine et maitrisée les dispositifs publics, les politiques publiques de façon à maintenir nos concitoyennes et nos concitoyens qui pour beaucoup sont en fragilité, encore plus qu'avant, avec un égal accès à toutes ces politiques publiques, mais c'est aussi d'avoir un programme ambitieux pour investir. Parce que les choses sont assez simples finalement en fiscalité publique, on a des recettes, on voit qu'elles sont de plus en plus figées, malheureusement toutes les réformes sur la fiscalité et toutes les réformes qui ont contraint nos capacités directes de fiscalité ont amené à une contraction et à un caractère figé de nos recettes, nos dépenses correspondent à des services publics, il nous faut effectivement dégager une épargne pour proposer aux Columérines et aux Columérins des investissements dont ils ont besoin. Et c'est le plan pluriannuel ambitieux, 70 M€, avec des postes extrêmement importants que nous vous proposons. Effectivement, si nous ne réalisons pas cette épargne et si nous n'arrivons pas à dégager une épargne nette suffisante, nous ne pourrons pas investir. Peut-être nous proposerez-vous de ne pas engager les travaux par exemple du Val d'Aran. 20 M€, oui, c'est important. Et pourtant ne devons-nous pas ces travaux à tous ces habitants de ce quartier et à l'ensemble des Columérines et des Columérins ou encore d'aller davantage vers notre projet autour du pacte de la transition écologique avec l'ensemble des investissements correspondants.

Voilà donc ce que je porte de la même façon avec l'ensemble de mon exécutif municipal, avec l'ensemble des élus qui m'accompagnent, de façon très convaincue ce projet et ce Budget Primitif en est finalement une illustration pour cette année dans un contexte extrêmement difficile et qui malheureusement, je pense, ne devrait pas beaucoup s'améliorer sur les années à venir. Voilà donc, Monsieur FLOUR, les quelques éléments de contexte que je voulais revoir avec vous. Monsieur JIMENA, je vous remercie pour vos interventions. Effectivement, recréer un lien entre la politique nationale et la politique locale, parfois on a tendance à déconnecter ces deux éléments. Or, on voit en effet à travers nos éléments et notre structuration budgétaire qu'il y a un lien assez direct – et là-dessus vous avez raison de le rappeler – entre les capacités des municipalités, outre ce lien que le Gouvernement et l'État tentent de plus en plus de disjoindre notamment à travers la fiscalité puisque l'autonomie fiscale des collectivités est de plus en plus mise à mal – ce n'est pas moi qui le dis, mais toutes les associations d'élus et de Maires le rappellent – pour souligner que c'est extrêmement dangereux ce qui se passe, que de couper ce lien qui existe entre des concitoyennes et des concitoyens et leurs collectivités de premier rang, car la Commune, la municipalité est la première collectivité à laquelle s'adressent nos concitoyennes et nos concitoyens. Et donc vous avez raison même si je ne partage pas entièrement l'ensemble de votre discours, mais c'est intéressant, quel que soient le cadre qu'on pose ou les valeurs qu'on défend, de rappeler ce lien entre des décisions nationales (pour beaucoup je peux vous rejoindre) et les impacts sur notre Ville. Alors, vous avez raison, nous devrons progresser ensemble et c'est un premier pas que je note avec satisfaction et en

poser notamment des indicateurs. Là-dessus, vous avez raison, cela fait partie des processus de qualité et d'intérêt que nous devons porter ensemble.

Concernant les dépenses d'énergies fossiles, nous l'avions bien noté lors du Débat d'Orientations Budgétaires. Là-dessus, un travail va être engagé et également la rénovation énergétique de nos bâtiments publics communaux devrait aussi nous apporter des éléments permettant de faire des économies. Un plan local sur les énergies, nous proposez-vous. Pourquoi pas. C'est un sujet qu'il nous faudra travailler. Et puis sur le reste, nous voyons que de nombreux projets vont pouvoir transformer de façon structurante notre ville et surtout dans cette transformation l'objectif de notre projet est bien d'amener les citoyennes et les citoyens à le partager avec nous, à le faire avec nous. La Municipalité doit porter un projet exemplaire qui donne aussi des capacités, des possibilités, l'envie et les moyens pour nos concitoyennes et nos concitoyens de se projeter dans ces transformations et de se les appliquer à leur niveau. Parce que le « penser global, agir local », il doit irriguer jusque dans les maisons, dans les appartements des Columérines et des Columérins. La MTE permettra notamment cela avec des expérimentations et des capacités aussi à éduquer nos enfants. C'est extrêmement important. On pourrait en parler encore bien longtemps, mais c'est vrai que ce Budget Primitif est un budget qui s'inscrit dans un contexte de crise, de crise importante, on l'a vu la semaine dernière lors du vote du budget à la Métropole où a était présenté le Budget Primitif également et où de nombreux débats ont eu lieu et on voit bien que nous sommes les collectivités territoriales, chacune à nos niveaux, dans des présentations de budgets de crise. Néanmoins, nous avons évidemment à cœur de présenter des budgets qui relèvent des ambitions et qui projettent également nos concitoyennes et nos concitoyens dans un avenir qui soit plus respectueux, à la fois des solidarités humaines, à la fois du partage et nous devons toutes et tous nationalement et localement progresser là-dessus, mais aussi plus respectueux de notre environnement au sens large. Voilà l'ambition de ce projet traduit en 2021 avec ce Budget Primitif. Voilà les réponses ou en tout cas les quelques éléments que je pouvais vous apporter. Monsieur SIMION voulait rappeler quelques éléments.

**Monsieur SIMION :** Quelques mots, Madame le Maire. Vous avez été extrêmement complète et exhaustive, mais un budget, a fortiori le premier de la mandature, c'est aussi l'occasion pour les oppositions pas seulement de déconstruire, mais aussi de proposer les choix que vous auriez faits dans ce contexte. Madame le Maire l'a rappelé, on est à l'heure de la nationalisation des impôts locaux, on est à l'heure d'une crise économique et sociale sans précédent et effectivement ce budget, je veux le rappeler, c'est un budget d'engagement, de mobilisation, tourné autour de la protection, de la promotion de notre territoire et de l'invitation, comme Madame le Maire vient de le dire aussi, que nous formulons auprès des citoyens à travers ce budget de s'engager à nos côtés. Dans ce budget, je pense qu'il y a un point important aussi, c'est la consolidation, la fortification de tous nos dispositifs d'accompagnement, de solidarité et également de maintien du pouvoir d'achat des citoyennes et des citoyens et c'est quand même très important. Parce que finalement ces dispositifs transcendent l'ensemble des délégations municipales et l'ensemble de thématiques. On le sait tous, l'éducation, la gratuité, la semi-gratuité pour les enfants et pour les familles en situation difficile, le ticket sport pour l'engagement associatif et l'engagement également pour les jeunes pour le sport, le maintien des subventions aux associations, le centre de vaccination, mensuellement c'est 20 000 € pour la Commune et nous n'attendons pas de l'État qu'il puisse compenser ces dépenses mensuelles qui sont donc budgétées par la Commune.

**Madame TRAVAL-MICHELET :** Cela nous a été confirmé hier. Les dépenses ne seront pas remboursées.

**Monsieur SIMION :** Voilà, une bonne nouvelle de plus. Le CCAS, bien évidemment, avec l'ensemble des accompagnements d'aide humaine. Pensons aussi à nos séniors, le repas des portages à domicile qui a été augmenté de plus de 20 % durant la période. Les maisons citoyennes. Pensons à l'accompagnement qui est fait par nos professionnels, la conseillère économie sociale et familiale qui accompagne les citoyens en difficultés avec le numérique. Pensons à l'EHPAD, pensons au handicap avec également l'agenda d'accessibilité programmée où là aussi vous avez vu que des budgets étaient mobilisés. Donc à tous les âges de la vie, la Commune intervient effectivement et je pense que c'était important de dire que ce budget est un budget d'engagement et de mobilisation.
Un dernier mot pour répondre à vos questionnements sur le poids de la masse salariale. Simplement, j'ai comparé, pas compliqué, la page 9 du BP 2021 qui concerne les informations générales, informations statistiques, fiscales et financières, avec celui de 2017. Figurez-vous que Madame le

Maire, en 2021 sur le BPI les dépenses de personnel à Colomiers, c'est 70,9, la strate c'est 59,66, c'est-à-dire la moyenne nationale. En 2017, la moyenne nationale, c'était 55,8, donc un écart qui augmente de 4 % entre la période et nous étions à 70,2, donc une légère augmentation en quatre budgets de 0,8 %. C'est quand même important de l'avoir en tête.
Un dernier point qui concerne l'évocation de Monsieur JIMENA sur les indicateurs, cette idée est intéressante. J'ai fait le même exercice sur le BP 2021 et le BP 2017. Constat, sur l'énergie et l'électricité nous baissons de 7,8 %, c'est même un effort important qui est à prendre en compte, évidemment lié sûrement à l'extinction de l'éclairage public la nuit que vous avez décidée, Madame le Maire.

**Madame TRAVAL-MICHELET :** Pour partie, parce que c'est environ 100 000 € d'économies.

**Monsieur SIMION :** Sur le carburant, c'est -12 % comparé à 2017 et sur l'alimentation, c'est -4,5 %. Simplement pour vous dire que je pense que les services municipaux ont également à cœur de pouvoir réellement se fixer des objectifs de moins d'énergie, moins de carburant et l'alimentation à trouver plus proche de chez nous et donc moins chère.

**Madame TRAVAL-MICHELET :** Merci beaucoup. Monsieur FLOUR.

**Monsieur FLOUR :** Je vais quand même réagir. J'ai l'impression que vous ne m'avez pas écouté ou entendu ou vous n'avez pas voulu parce que là vous défendez point par point votre budget qui est très bien et je ne crois pas l'avoir critiqué point par point. Il est vraiment très clair.

**Madame TRAVAL-MICHELET :** C'est-à-dire qu'en critiquant la masse salariale, vous critiquez le budget.

**Monsieur FLOUR :** Je vais bien sûr revenir sur les deux points. Pour recevoir des leçons, on nous donne des leçons sur le social, etc., je ne les prends pas pour moi très clairement. Je ne pense pas qu'on ait critiqué le Budget Primitif là-dessus. Il y a deux points qui nous interpellent, c'est la hausse de la fiscalité et vous savez Madame le Maire, on ne va pas parler de pourcentage, on va simplement dire que lors de la dernière séance on a fait une proposition de taux plus modeste, c'est clair, vous avez souhaité un taux plus élevé, on ne l'a pas suivi, dont acte. Il y a un désaccord là-dessus et quand un budget est basé sur une fiscalité que l'on n'a pas retenue, il est normal qu'on ne le suive pas. Cela ne veut pas dire qu'on critique tous les points de ce budget et donc je répète qu'à recevoir des leçons, encore faut-il être capable de les donner et surtout d'être dans la position de les recevoir. Je ne me sens pas du tout dans la position de les recevoir.

Le deuxième point, c'est la masse salariale. Effectivement, vous avez les bons chiffres. Il y a plus de 11 points d'écart par rapport à la strate aujourd'hui. C'est plus de 6 M€ par an. Ce n'est pas rien. Je ne dis pas qu'on va comme ça gommer cette dépense supplémentaire de 6 M€ par an, mais on peut y réfléchir, on peut y travailler. C'est bien de le maîtriser. Je constate qu'effectivement l'écart avec la strate se réduit, c'est une bonne chose, mais c'est quand même une grosse préoccupation. C'est près de 6,5 M€ par an de dépenses supplémentaires par rapport aux communes de même strate. Donc pour nous, c'est une préoccupation, la fiscalité ne nous convient pas, donc on ne vote pas. Maintenant, juste une remarque générale puisqu'apparemment il y a des discours généraux, donc je vais en faire une. J'ai l'impression que tout ce qui est sociétés privées vous hérisse le poil. Dès qu'on parle de service public, il faut que ce soit en régie absolument. Nous n'avons pas de dogme. Cela peut être une Délégation de Service Public, une concession ou bien une régie. Et tous les systèmes méritent effectivement d'être intercomparés. J'ai l'impression que par principe on dit « service public, on dit toujours fonctionnaire », pas forcément. Cela ne veut pas dire que le service public est mal rendu et les gens du privé valent les gens du public. Je vous assure, il y a des gens très bien dans le privé et un groupe qui fait des bénéfices, ce n'est pas honteux du moment qu'il rend un service à un coût tout à fait acceptable, voire peut-être plus avantageux. Mais je ne veux pas avoir des discours trop généraux parce qu'on est quand même en Conseil Municipal de Colomiers, donc on va parler de Colomiers. Donc, revenons sur le BP. On a expliqué pourquoi on ne le votera pas et je n'en dirai pas plus.

**Madame TRAVAL-MICHELET :** Très bien. Merci beaucoup pour ces éléments d'explication. Alors, personne ne donne de leçon à personne, mais faire de la politique quand on est engagé dans une élection municipale et qu'on en est le représentant, finalement, c'est aussi admettre ce débat et c'est aussi permettre en effet à chacune et à chacun – c'est pour ça aussi que nos débats

sont filmés – d'avoir des explications sur les valeurs qu'on porte et sur les projets qu'on souhaite mener. Quand vous pointez cette masse salariale, ce qui est souvent le cas à votre place, alors avant j'avais un autre représentant qui était comme ça positionné au conseil municipal et il disait finalement la même chose. C'est dommage, on n'arrive pas à évoluer là-dessus. Comme quoi, il doit y avoir une forme quand même de dogmatisme finalement ou de pression sur cette masse salariale. Pour vous dire Monsieur FLOUR que personne ne vous donne des leçons, nullement. Simplement, on défend une conviction et une vision politique de la politique publique que l'on souhaite voir mise en œuvre ici à Colomiers, dans cette ville, et des politiques publiques que l'on défend et qui sont traduites pour ce qui nous concerne à travers ce budget primitif porté par des agents municipaux pour beaucoup. C'est une spécificité de Colomiers. Je dirais même que c'est son identité. Je l'ai souvent dit et c'est pour ça que je le défends, parce que nous y croyons fermement et beaucoup. Sans dogme pour autant puisque voyez-vous par exemple, si vous prenez la simple question du cinéma, vous verrez que nous avons adopté une délégation de service public. Vous prenez par exemple la fourrière, qu'on appellerait la fourrière municipale, qui va faire l'objet bientôt d'ailleurs d'un nouveau marché, fait l'objet également d'une délégation de service public. Nous avons également des contrats de prestation avec des associations d'éducation populaire, notamment dans nos maisons citoyennes, Léo Lagrange pour ne pas la citer. Mais c'est un de nos prestataires importants qui grâce à son réseau et à ses valeurs d'éducation populaire intervient aussi dans nos maisons citoyennes. Donc autant d'exemples qui démontrent qu'il n'y a pas de dogme, il y a simplement des valeurs qui sont traduites à travers nos politiques publiques et auxquelles nous voulons croire et que nous voulons défendre. C'est le débat politique auquel nous aimons tant participer. Alors, il y a ceux qui parlent beaucoup comme moi, Monsieur JIMENA aussi parle beaucoup, il parle longtemps, Monsieur SIMION aussi, donc vous pouvez aussi parler beaucoup et longtemps. Ce n'est pas un problème. Je le reconnais.

**Monsieur FLOUR :** Je ne crois pas être en tribune ici. Ni au tribunal.

**Madame TRAVAL-MICHELET :** Si vous voulez, portés par notre conviction et les convictions de notre projet politique, cela nous permet aussi de le mettre en débat puisque c'est ça la démocratie et c'est bien comme cela. Très bien. En fonction de ces explications de vote, je vais donc mettre ce budget aux voix. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Ce budget est adopté. Je vous remercie et nous vous rendrons compte évidemment régulièrement.

Ensuite, on doit adopter également le Budget Primitif pour le budget annexe du restaurant administratif. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Je vous remercie. Le budget primitif du restaurant administratif est adopté.

**Madame TRAVAL-MICHELET** met aux voix ce dossier.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré adopte la présente délibération à la majorité, 30 votes «pour», quatre votes «contre» (M. FLOUR, Mme FRATELLI, Mme HOBET, M. LAMY ayant donné pouvoir à M. FLOUR) et de cinq «abstentions» (M. JIMENA, M. VAZQUEZ, M. KACZMAREK, Mme ZAGHDOUDI ayant donné pouvoir à M. JIMENA, Mme MARTIN ayant donné pouvoir à M. JIMENA).

Ville de Colomiers

**Projet de Délibération**

**CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 7 avril 2021**

## 2 - BUDGET PRIMITIF 2021 : BUDGET ANNEXE RESTAURANT ADMINISTRATIF

Rapporteur : Monsieur BRIANCON

**2021-DB-0033**

Ce Budget annexe concerne la gestion du Restaurant Administratif.

Conformément à la réglementation, les inscriptions budgétaires sont inscrites hors taxes et s'élèvent en dépenses et en recettes à 327 400 €.

La subvention d'équilibre 2021 s'élève donc à 70 000 €.

**Aussi, il est demandé au Conseil Municipal** :

- de rappeler que le Débat d'Orientation Budgétaire (D.O.B.) a eu lieu le 17 mars 2021 ;
- d'approuver le Budget annexe 2021 du « Restaurant Administratif », tel que présenté dans le document comptable et budgétaire joint ;
- de dire que ce budget est voté par nature et par chapitre ;
- de donner mandat à Madame le Maire, ou à défaut à son représentant, afin de prendre toute mesure nécessaire à la bonne mise en œuvre de la présente délibération.

## 2 - BUDGET PRIMITIF 2021 : BUDGET ANNEXE RESTAURANT ADMINISTRATIF

| Ville de Colomiers<br>**CONSEIL MUNICIPAL**<br>du 7 avril 2021 | **RAPPORTEUR** |
|---|---|
| | **Monsieur BRIANCON** |

**Débats et Vote**

**Madame TRAVAL-MICHELET** met aux voix ce dossier.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré adopte la présente délibération à l'unanimité , cinq Abstentions (M. JIMENA, M. VAZQUEZ, M. KACZMAREK, Mme ZAGHDOUDI ayant donné pouvoir à M. JIMENA, Mme MARTIN ayant donné pouvoir à M. JIMENA).

Ville de Colomiers

**Projet de Délibération**

**CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 7 avril 2021**

## 3 - PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT - AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT (AP/CP)

Rapporteur : Monsieur BRIANCON, Madame CLOUSCARD-MARTINATO, Madame CASALIS

**2021-DB-0034**

Cette procédure permet de lancer des opérations dont les crédits de paiement s'étendent sur plusieurs années, sans gonfler artificiellement les masses budgétaires de chaque exercice par des ouvertures de crédits qui ne seront pas consommés.

Les articles L.2311-3 et R.2311-9 du Code général des collectivités territoriales précisent :

*« Les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables, sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées.*

*Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.*

*L'équilibre budgétaire de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement de l'année. »*

Cette délibération d'Autorisations de Programme et Crédits de Paiement (A.P./C.P.) est annuellement actualisée à l'occasion du vote du Budget Primitif, du Budget Supplémentaire ou des Décisions Modificatives et peut prévoir la création de nouvelles A.P./C.P.

Suite à la présentation des éléments de stratégie financière, il est proposé de décomposer cette délibération en deux parties :

- une première partie permettant de mesurer le niveau du Plan Pluriannuel d'Investissement présentée dans le cadre du vote du BP 2021,
- une seconde partie reprenant les besoins d'actualisation ou la création des A.P./C.P.

Cette délibération sera donc actualisée sur ces deux parties à l'occasion du vote des documents de prévision budgétaire (Budget Primitif, Budget Supplémentaire, Décision Modificative), ou lors du vote du Compte Administratif.

# I - Plan Pluriannuel d'Investissement

| En M€ | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 | TOTAL |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| **Construction Ecole S. Veil** | 3,23 | 6,30 | | | | | | 9,53 |
| **Restructuration Ecole Hélène Boucher** | | | | | | 0,10 | 0,40 | 0,50 |
| **Equipement numérique des écoles** | | 0,66 | | | | | 0,50 | 1,16 |
| **Rénovation Lamartine** | 0,50 | | | | | | | 0,50 |
| **CNIV** | 0,16 | 0,80 | 0,40 | | | | | 1,36 |
| **Création Nouveau Conservatoire** | | | | | 0,50 | 1,00 | 1,50 | 3,00 |
| **Création Mémorhèque** | | 0,14 | | | | | | 0,14 |
| **GRAND VAL D'ARAN** | 0,03 | 0,55 | 0,32 | 1,40 | 6,16 | 4,70 | 6,53 | 19,69 |
| acquisitions foncières | 0,03 | 0,55 | | | 2,95 | | 1,77 | 5,30 |
| Sdchg | | | | 0,08 | 0,08 | 0,08 | 0,08 | 0,32 |
| Maison des arts martiaux et de la boxe | | | | 0,50 | 1,50 | 2,50 | 1,25 | 5,75 |
| Maison citoyenne et crèche | | | | | | 0,50 | 2,00 | 2,50 |
| Restructuration parking Val d'Aran | | | | 0,50 | 1,30 | 1,30 | 1,10 | 4,20 |
| Equipements et domaine public (esp.verts, fontaines, aires de jeux...) | | | 0,32 | 0,32 | 0,32 | 0,32 | 0,32 | 1,62 |
| **Subvention investissement Cinema le Grand Central** | | 0,65 | | | | | | 0,65 |
| **Vidéoprotection** | | | | 0,15 | 0,15 | 0,15 | 0,15 | 0,60 |
| **Maison de la Transition Ecologique** | | 0,40 | 0,60 | | | | | 1,00 |
| **Agendas d'accessibilité** | 0,34 | 0,44 | 0,24 | 0,24 | 0,24 | 0,24 | | 1,74 |
| **Ville fertile** | | 0,20 | 0,20 | 0,20 | 0,20 | 0,20 | | 1,00 |
| **Travaux en régie** | 0,26 | 0,40 | 0,40 | 0,40 | 0,40 | 0,40 | 0,40 | 2,66 |
| **Entretien Patrimoine Bâti** | 2,10 | 2,00 | 2,00 | 2,00 | 2,10 | 2,30 | 2,50 | 15,00 |
| Travaux récurrents tous corps d'état (étanchéité, CVC...) | 1,50 | 1,00 | 1,00 | 1,00 | 1,00 | 1,00 | 1,00 | 7,50 |
| Rénovation énergétique des équipements publics | 0,20 | 0,20 | 0,20 | 0,20 | 0,20 | 0,20 | 0,20 | 1,40 |
| Travaux patrimoine scolaire | 0,20 | 0,20 | 0,20 | 0,20 | 0,20 | 0,20 | 0,20 | 1,40 |
| Maison Citoyenne En Jacca | | 0,20 | 0,20 | | | | | 0,40 |
| Telnare gymnase Victor Hugo | | 0,20 | 0,20 | | | | | 0,40 |
| Autres (Gymnase Voltaire, Aire Sport Urbain, Grange Remassiers, Ecole maternelle En Jacca...) | 0,20 | 0,20 | 0,20 | 0,60 | 0,70 | 0,90 | 1,10 | 3,90 |
| **Equipements des services (véhicules, matériels, fonctionnement...)** | 0,68 | 0,75 | 0,75 | 0,75 | 0,75 | 0,75 | 0,75 | 5,18 |
| **Schéma directeur informatique** | 0,45 | 0,40 | 0,40 | 0,40 | 0,40 | 0,40 | 0,40 | 2,85 |
| **Projets structurants SSI (démat, architecture réseaux, ...)** | | 0,46 | 0,30 | 0,05 | | 0,05 | | 0,86 |
| **Participation SDEHG** | | 0,25 | 0,30 | 0,30 | 0,30 | 0,30 | 0,30 | 1,75 |
| **PPI 2014/2020** | 2,00 | | | | | | | 2,00 |
| | 9,75 | 14,39 | 5,91 | 5,89 | 11,20 | 10,59 | 13,43 | 71,16 |

Le Plan Pluriannuel d'Investissement sur la période 2020/2026, se monte à 71.16 M€. Il retrace les priorités d'investissements directs de la ville de Colomiers sur le mandat présenté lors du BP2021.

Pour rappel, il n'intègre pas les investissements portés par d'autres collectivités ou structures comme Altéal, Toulouse Métropole, Oppidéa ou le S.D.E.H.G notamment.

# II - Actualisation - création AP/CP

► **Rapporteur : Madame CLOUSCARD-MARTINATO**

**Opération N°22 : CONSTRUCTION DE L'ECOLE ELEMENTAIRE SIMONE VEIL**

La livraison du groupe scolaire prévue août 2021 permettra une ouverture de l'établissement à la rentrée des vacances de Toussaint 2021.

Le coût d'objectif est maintenu à 10.1M€ et ne fait pas l'objet d'actualisation.

Compte tenu des réalisations, et notamment de l'impact de la crise sanitaire la répartition des crédits de paiement est actualisée.

La subvention attendue du Conseil département dans le cadre du contrat de territoire 2021 est à ce stade en cours d'instruction.

**Délibération du Conseil Municipal du 03/02/2020**

| ECOLE ELEMENTAIRE SIMONE VEIL | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| en Milliers d'Euros TTC | TOTAL | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 |
| **Dépense** | **10 100** | **117** | **445** | **5 300** | **4 238** | |
| | | | | | | |
| **Recette** | **10 100** | **117** | **445** | **5 300** | **4 238** | |
| Subvention | | | | | | |
| FCTVA | **1 657** | | 19 | 73 | 869 | 695 |
| Charge ville | **8 443** | 117 | 426 | 5 227 | 3 369 | -695 |

**Délibération du Conseil Municipal du 07/04/2021**

| ECOLE ELEMENTAIRE SIMONE VEIL | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| en Milliers d'Euros TTC | TOTAL | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 |
| **Dépense** | **10 100** | **117** | **445** | **3 231** | **6 307** | |
| | | | | | | |
| **Recette** | **10 100** | **117** | **445** | **3 231** | **6 307** | |
| Subvention | **250** | | | | 250 | |
| FCTVA | **1 657** | | 19 | 73 | 530 | 1035 |
| Charge ville | **8 193** | 117 | 426 | 3 158 | 5 527 | -1 035 |

► **Rapporteur : Madame CASALIS**

**Opération N°23 : GRAND VAL D'ARAN**

Cette création d'Autorisation de programme, traduit les investissements directs de la Ville de Colomiers et n'intègre pas les opérations prises en charge par Toulouse Métropole dans le cadre des aménagements ni les programmes immobiliers portés par ALTEAL.

A l'issue des acquisitions foncières, le réaménagement des espaces publics, la construction de la Maison des Arts Martiaux et de la Boxe seront lancée ainsi que la démolition et reconstruction de la crèche et de la maison citoyenne du Val d'Aran.

Le Conseil Départemental, le Conseil Régional, l'Agence Nationale pour le Renouvellement Urbain (ANRU) contribueront à la réalisation de ce projet.

**Délibération du Conseil Municipal du 07/04/2021**

| GRAND VAL D'ARAN | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| **en Milliers d'Euros TTC** | **TOTAL** | **2021** | **2022** | **2023** | **2024** | **2025** | **2026** |
| **Dépense** | **19 660** | **550** | **320** | **1 400** | **6 160** | **4 700** | **6 530** |
| | | | | | | | |
| **Recette** | **19 660** | **550** | **320** | **1 400** | **6 160** | **4 700** | **6 530** |
| Subvention | **2 266** | | 90 | 116 | 568 | 698 | 794 |
| FCTVA | **1 765** | | 45 | 52 | 230 | 666 | 771 |
| Charge ville | **15 629** | 550 | 185 | 1 232 | 5 362 | 3 336 | 4 965 |

L'autorisation de programme ouverte en 2021 prévoit donc un coût de l'opération de renouvellement urbain du Grand Val d'Aran à hauteur de 19.66 M€, les premières dépenses constatées en 2020 à hauteur de 0.03M€ ne faisant pas partie de l'AP.

**Aussi, il est demandé au Conseil Municipal** :

- d'approuver le Plan Pluriannuel d'Investissement 2021/2026,
- d'approuver la nouvelle répartition des Crédits de Paiement de l'Autorisation de Programme « Construction de l'école élémentaire Simone Veil »,
- d'approuver la création de l'Autorisation de Programme « Grand Val d'Aran »
- de donner mandat à Madame le Maire, ou à défaut à son représentant, afin de prendre toute mesure nécessaire à la bonne mise en œuvre de la présente délibération.

## 3 - PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT - AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT (AP/CP)

| Ville de Colomiers<br>**CONSEIL MUNICIPAL**<br>du 7 avril 2021 | **RAPPORTEUR** |
|---|---|
| | **Monsieur BRIANCON -<br>Madame CLOUSCARD-MARTINATO -<br>Madame CASALIS** |

**Débats et Vote**

**Madame TRAVAL-MICHELET** met aux voix ce dossier.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré adopte la présente délibération à l'unanimité , cinq Abstentions (M. JIMENA, M. VAZQUEZ, M. KACZMAREK, Mme ZAGHDOUDI ayant donné pouvoir à M. JIMENA, Mme MARTIN ayant donné pouvoir à M. JIMENA).

VILLE DE COLOMIERS

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du mercredi 7 avril 2021 à 18 H 00

# II - DIVERS

Ville de Colomiers

**Projet de Délibération**

**CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 7 avril 2021**

## 4 - PRESENTATION PACTE DE GOUVERNANCE ENTRE LA COMMUNE ET TOULOUSE METROPOLE

Rapporteur : Madame TRAVAL-MICHELET

**2021-DB-0035**

La loi relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, dite loi « Engagement et Proximité » a été adoptée le 27 décembre 2019. Elle a pour objectif d'assurer une meilleure représentativité des communes dans la gouvernance de l'intercommunalité et d'améliorer la flexibilité dans la répartition des compétences au sein du bloc communal.

A cet égard, et en référence à son article 1er, le Conseil Communautaire de Toulouse Métropole de juillet 2020 a décidé de la mise en place d'un pacte de gouvernance entre Toulouse Métropole et ses communes membres. Ce pacte a vocation à préciser :

- les modes de relations entre les communes et la métropole et les dispositifs de concertation mis en œuvre,
- les compétences métropolitaines territoriales et leur organisation,
- les orientations en matière de mutualisation de services entre Toulouse Métropole et ceux des communes membres.

**Aussi, il est demandé au Conseil Municipal** :

- .d'approuver le pacte de gouvernance entre Toulouse Métropole et les communes membres, tel qu'annexé à la présente délibération,
- d'autoriser Madame le Maire, ou à défaut son représentant, à signer ledit pacte, tel annexé à la présente délibération,
- de donner mandat à Madame le Maire, ou à défaut à son représentant, afin de prendre toute mesure nécessaire à la bonne mise en œuvre de la présente délibération.

# Pacte[1] de gouvernance entre Toulouse Métropole et ses communes membres

## Cohérence, Solidarité, Subsidiarité et Proximité

La loi relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, dite loi « engagement et proximité », a été adoptée à la fin de l'année 2019. Elle a notamment pour objectifs d'assurer une meilleure représentativité des communes dans la gouvernance de l'intercommunalité et d'améliorer la flexibilité dans la répartition des compétences au sein du bloc communal.

A cet égard, et en référence à l'article 1er de la loi « engagement et proximité », le pacte de gouvernance de Toulouse Métropole a vocation à préciser :

- les modes de relation entre les communes et la métropole et les dispositifs de concertation mis en œuvre,
- les compétences métropolitaines territorialisées et leur organisation,
- les orientations en matière de mutualisation de services entre l'EPCI et ceux des communes membres,
- les relations avec les territoires périphériques à la métropole.

## 1) LES MODES DE RELATION ENTRE LES COMMUNES ET LA METROPOLE

### 1.1 La conférence des maires

Instance majeure et de première d'expression de la relation métropole/communes, la conférence des maires est un lieu de débat et de recherche de consensus sur les orientations stratégiques de la métropole, sans préjudice des prérogatives du conseil métropolitain et du bureau.

Présidée par le président de la métropole, elle est composée des maires de chaque commune membre de la métropole. Seuls les maires peuvent y siéger ; en cas d'empêchement manifeste, le maire peut se faire représenter, en priorité par son 1er adjoint.

Elle se réunit, a minima, tous les deux mois à l'initiative du président de la métropole. Dans la limite de quatre réunions supplémentaires par an, elle peut se réunir à la demande d'un tiers des maires. Le bureau peut proposer également de réunir la conférence des maires pour avis sur des sujets d'intérêt communautaire. La conférence des maires peut prendre la forme d'un dîner des maires, selon la coutume de la métropole toulousaine.

Son ordre du jour, arrêté par le président de la métropole, est transmis une semaine avant chaque conférence. Un point supplémentaire peut être ajouté à la demande commune d'au moins cinq maires. Le point des questions diverses peut être l'occasion pour décider d'inscrire, à la demande d'un maire, un sujet spécifique à l'ordre du jour de la prochaine séance.

[1] Projet de pacte de gouvernance soumis à l'avis des communes

La conférence des maires peut accueillir, en fonction des sujets traités, le vice-président « non maire » en charge de la délégation concernée. Le directeur général des services de la métropole y participe. Elle peut entendre, éventuellement et ponctuellement, des personnalités qualifiées. Elle peut créer, en son sein, des groupes de travail spécifiques dès lors qu'un sujet métropolitain le nécessite. Dans ce cadre, elle peut décider, lorsque cela est opportun et sur des sujets spécifiques, la création de conférences territoriales des maires, selon des périmètres géographiques infra-métropolitains. Cette dernière disposition peut être rapprochée de l'animation et de la gouvernance des pôles territoriaux évoqués au point 3.2 du présent pacte.

Par ailleurs, si la conférence des maires émet des avis, ceux-ci sont adressés à l'ensemble des conseillers municipaux des communes membres.

### 1.2 Relations avec les élus municipaux

Au-delà de l'information liée au mandat des conseillers communautaires, il est essentiel que les missions, activités et engagements de la métropole soient connus et partagés avec l'ensemble des élus municipaux des communes membres. Plusieurs dispositions spécifiques y participent :

- Règlement intérieur du conseil de la métropole : adopté le 15 octobre 2020, participation aux débats des commissions permanentes thématiques des élus municipaux, suppléant le maire ou ayant reçu délégation, qui ne sont pas membres de la commission,
- Mise à disposition, sous forme de lien de téléchargement, des documents pré-délibératifs à tous les élus communaux,
- Présentation, par le maire à son conseil municipal, du bilan annuel (sur la base d'un support succinct dédié) de la métropole sur la commune,
- Transmission du rapport d'activités de la métropole à tous les élus communaux,
- Rencontre, au moins une fois dans le mandat, du président de la métropole avec les membres de chaque conseil municipal réuni de manière informelle et organisation d'une « journée du président » dans la commune, en accord avec le maire.

### 1.3 Communication partagée métropole/commune

L'information citoyenne est un moteur essentiel à toute démarche de participation et de concertation. A cet égard, un travail conjoint sera consolidé entre les équipes de communication métropolitaine et communales afin, notamment :

- d'inclure une page métropolitaine dans les supports papiers communaux et réciproquement (focus réalisé sur une commune au sein du support métropolitain),
- d'établir un lien spécifique entre les sites communaux vers le site de la métropole et réciproquement,
- d''examiner les conditions de mise à disposition par la métropole aux communes et réciproquement d'une partie des espaces de communication pour leur communication respective.

### 1.4 Concertation entre les directions générales des services

La concertation et la coordination sur la mise en œuvre locale des politiques métropolitaines nécessitent une fluidité de fonctionnement et d'information entre les administrations métropolitaine et municipales.

A cette fin, un comité des directions générales, associant l'ensemble des directions générales des services de la métropole et des communes membres, se réunit tous les deux mois. Son ordre du jour est établi à partir d'une proposition de la direction générale des services de la métropole enrichie des demandes éventuelles des directions générales des services des communes membres.

Il se réunit au siège de la métropole. Il peut se réunir, de manière ponctuelle, sur une des communes membres, à l'invitation de celle-ci.

### 1.5 Vers un pacte financier et fiscal

La loi de finances pour 2020 a précisé que la mise en place d'un pacte financier et fiscal était obligatoire pour les métropoles signataires d'un contrat de ville, ce qui est le cas de Toulouse Métropole. Bâtir ce nouveau pacte financier et fiscal est une des priorités en 2021, pour répondre aux obligations législatives et participer, en objectifs et enjeux, à la nécessaire solidarité communautaire.

## 2) MODALITES D'ASSOCIATION ET DE CONCERTATION DE LA POPULATION METROPOLITAINE

La loi « engagement et proximité » de décembre 2019 a mis en exergue la nécessité de préciser des modalités de consultation du conseil de développement et d'association de la population à la conception, à la mise en œuvre ou à l'évaluation des politiques de l'établissement public. Ces problématiques intéressent le lien entre les politiques métropolitaines et celles des communes membres.

### 2.1 Place et rôle du Codev dans la relation métropole/commune

Toulouse Métropole est accompagnée, depuis 2013, par un conseil de développement (le Codev). Celui-ci rassemble plus de 200 acteurs de la métropole toulousaine et constitue l'interface première entre Toulouse Métropole et la société civile locale. C'est un lieu d'expertise citoyenne et de débat sur les enjeux métropolitains. Le Codev, renouvelé dons sa composition et son organisation au 1er semestre 2021, intègre un collège territorial (représentant des communes de la métropole, hors Toulouse, désignés par les maires).

Dans son action spécifique de proximité, il collabore avec les conseils économique, social et environnemental locaux (CESEL) des communes qui en ont mis en place et organise, en lien avec les communes, des cafés débats et des rencontres avec les conseils municipaux pour faire la pédagogie sur la métropole localement.

### 2.2 Participation citoyenne et association de la population

Avec la création d'une vice-présidence chargée de la participation citoyenne, la métropole souhaite donner un cadre et développer les processus de concertation, particulièrement en lien avec les communes. Dans cet objectif, une charte de la participation sera définie et adoptée par la métropole.

Les élus des communes y seront associés, de même que des représentants d'habitants des communes. Elle pourra préciser, au titre des relations métropole/communes et sur les sujets et politiques métropolitaines, les modalités de coordination des politiques de concertation et de participation citoyenne en lien, le cas échéant, avec les instances et outils de participation mis en œuvre au niveau communal.

Des outils métropolitains dédiés, dont certains existent déjà, sont proposés aux communes : formation des élus, plateforme numérique « je participe », expérimentation de budget participatif, etc. Par ailleurs, un guide de la participation citoyenne sera mis à la disposition des communes. Dans une logique de « boîte à outils », elles pourront ainsi capitaliser et se saisir des modalités et processus de participation pour la mise en œuvre de projets, y compris de compétence communale.

De manière générale, il sera veillé à la tenue de l'objectif d'égale représentation des femmes et des hommes au sein et dans le cadre de ses instances et dispositifs de concertation.

## 3) MISE EN ŒUVRE DE L'ORGANISATION METROPOLITAINE TERRITORIALISEE

### 3.1 Vers des contrats de co-développement (2021-2026) entre la métropole et les communes membres

Les contrats de co-développement sont la traduction d'une vision partagée du développement de la métropole et intégrant les dynamiques portées par les communes. Ces documents, qui n'ont pas valeur de contrat financier, participent à la lisibilité de l'action de la métropole sur les communes.

Passé entre la métropole et la commune ou, quand cela est opportun et souhaité au niveau local, avec un groupement de communes sur des thématiques partagées, ce contrat :

- intègre un diagnostic et une analyse prospective inscrivant la commune(s) dans la dynamique métropolitaine,
- décline, à l'échelle de la commune(s), les politiques métropolitaines qui structurent le territoire,
- met en perspective les programmations métropolitaines prévues dans la commune(s),
- encourage les solidarités d'action et les pratiques de coopération entre la métropole et la commune et entre les communes elles-mêmes,
- prévoit un dispositif de suivi avec bilan d'étape à mi-mandat (et revoyure éventuelle),
- traite, le cas échéant, des orientations prévues en termes de mutualisation (moyens humains et techniques) ou des conditions d'accès à l'ingénierie métropolitaine en appui à des projets municipaux,
- marque les engagements de la communication « réciproque ».

### 3.2) L'action des pôles territoriaux et la gestion de la proximité

La métropole a mis en place, dès 2009, et rénové en 2015 (avec la création de 5 pôles territoriaux) une organisation de proximité pour la mise en œuvre de certaines de ses compétences (propreté des rues, voirie). Cinq ans après, le bilan paraît positif en terme d'efficacité, mais aussi en terme de présence de la métropole aux côtés des communes et de qualité de dialogue pour concilier mise en œuvre des politiques métropolitaines et écoute des particularités des territoires.

Pour plus de proximité, pour une efficacité renforcée et pour une meilleure coordination de l'action publique, de nouveaux services ont été créés et de nouveaux engagements pris avec les communes : principe de guichet unique pour orienter les communes vers les services adaptés, contrats d'objectifs avec les communes, coordination des pôles territoriaux....

Cette organisation territorialisée, qui a fait ses preuves, doit être confortée pour maintenir et améliorer le dialogue entre les directions centrales de la métropole, les pôles territoriaux et les communes et notamment à travers :

- la poursuite de la co-construction métropole/commune(s) de la programmation des investissements de proximité, dans le respect des règles techniques et financières métropolitaines,
- un dialogue renforcé pour prioriser les besoins en matière d'entretien des voiries et de tenue de l'espace public, dans le cadre des niveaux d'entretien et des règles d'intervention définis au niveau métropolitain,
- l'examen d'un élargissement du périmètre des pôles ou d'une autre forme de territorialisation pour d'autres compétences (aménagement, urbanisme, permis de construire...),
- la mise en place, à la disposition des usagers, d'un portail métropolitain de signalement sur les sujets de voirie, propreté, déchets...

### 3.3) Les compétences partagées

Au-delà des précisions et clarifications apportées par les lois successives, certaines politiques publiques relèvent, de fait, de compétences partagées entre la métropole et les communes : culture, sport, cohésion sociale, emploi, aménagement de proximité...

Un travail spécifique sera engagé en 2021 et en liaison forte avec les communes afin d'examiner les évolutions et clarifications possibles, en périmètre et en gestion, de certaines de ces compétences partagées. Ce travail examinera les conditions et les règles, éventuellement différenciées en fonction des réalités territoriales, de mise en œuvre et de gestion rénovée de ces compétences partagées. A cet égard, il est rappelé la possibilité d'une mise en commun, à partir de la métropole, de moyens partagés avec les communes membres, y compris pour l'exercice de leur propres compétences non transférées.

## 4) VERS LA MUTUALISATION DES FONCTIONS ET SERVICES

Contrebalançant la suppression du caractère obligatoire des schémas de mutualisation, le pacte de gouvernance peut prévoir les orientations en matière de mutualisation de services entre la métropole et ceux des communes membres.

Sans préjuger des demandes et volontés communales, et à l'instar des centres de gestion qui proposent à leurs collectivités adhérentes un catalogue de prestations facultatives, la mutualisation d'activités pourra être développée.

Ainsi, il pourra être, à titre d'exemple, possible de penser les mobilités professionnelles et les parcours de carrière des agents à l'échelle du territoire métropolitain afin de parfaire la professionnalisation des agents et d'en faire bénéficier l'ensemble des collectivités.

Une ingénierie métropolitaine pour le compte des communes pourra également être élaborée pour apporter ponctuellement une expertise sur certains projets communaux.

Des groupements de commande pourront être également initiés entre les communes et la métropole.

De manière globale, un travail spécifique sera initié avec les communes volontaires au sujet de ces évolutions fonctionnelles, en veillant à garantir, dans ce cadre, une égalité d'accès et de traitement des sujets portés par les communes, quelle que soit leur taille.

## 5) VERS UN RENFORCEMENT DE L'ALLIANCE DES TERRITOIRES

La gouvernance métropolitaine s'exprime principalement dans les relations et les interactions de la métropole avec ses communes membres. Elle peut, également, se traduire par des relations particulières avec les territoires périphériques, notamment avec ceux relevant de la zone d'influence de la métropole.

Cette dynamique, qui rejoint la « politique d'alliance des territoires » initiée et prônée par France Urbaine, se traduit, d'ores et déjà, par la mise en œuvre, à partir de la métropole toulousaine, de partenariats stratégiques et opérationnels : que ce soit de manière multilatérale dans le cadre de la définition du SCOT ou au titre du Dialogue métropolitain de Toulouse, ou encore de manière bilatérale avec les contrats de réciprocité ou de coopération qu'elle met en œuvre avec les territoires ruraux ou encore les partenariats engagés avec d'autres agglomérations.

Ces politiques de coopération et d'alliances seront poursuivies et renforcées en lien avec une plus importante prise en compte, par la métropole et « à la bonne échelle », des fortes interdépendances, notamment dans les champs de la planification territoriale, de l'alimentation, des mobilités, de la gestion de l'eau ou de l'énergie…

PROJET

## 4 - PRESENTATION PACTE DE GOUVERNANCE ENTRE LA COMMUNE ET TOULOUSE METROPOLE

| Ville de Colomiers<br>**CONSEIL MUNICIPAL**<br>du 7 avril 2021 | **RAPPORTEUR** |
|---|---|
| | **Madame TRAVAL-MICHELET** |

### Débats et Vote

**Madame TRAVAL-MICHELET** donne la parole à Madame BOUBIDI**.**

**Madame BOUBIDI :** Bonsoir à tous. Vous l'avez rappelé, Madame le Maire, ce pacte de gouvernance est une application de la loi. C'est une obligation pour les métropoles à inscrire à l'ordre du jour de leur organe délibérant un débat et une délibération sur l'élaboration de ce pacte entre les communes et l'établissement public. C'est un exercice nouveau pour notre métropole, mais tout d'abord je voudrais rappeler que ce pacte devrait être un outil majeur de définition des relations entre la Métropole et les communes. Or, il est regrettable que dans ce pacte aucun axe stratégique n'y soit inscrit et ce même si le projet de territoire 2021-2026 devra être élaboré dans les mois à venir. D'autre part, Toulouse Métropole ayant signé un contrat de ville avec l'État, ce pacte de gouvernance doit s'accompagner de la mise en place d'un pacte financier et fiscal. Vous l'avez rappelé. Ce pacte financier et fiscal devrait être l'occasion de mettre en place plus de transparence, d'égalité et de dialogue entre les communes. Or, sa mise en place est repoussée alors que le pacte de gouvernance et le pacte financier et fiscal devraient faire l'objet d'une discussion et d'un traitement global.
Le pacte qui nous est proposé aujourd'hui est un document de procédures de gouvernance. Il ne définit que les règles de fonctionnement des différentes instances, mais est vide de toute substance. Il ne donne aucune visibilité sur les grands objectifs des politiques publiques à venir. Pour ces raisons, les élus Europe Écologie Les Verts, Madame BERRY-SEVENNES, Madame BERTRAND et moi-même nous nous abstiendrons.

**Madame TRAVAL-MICHELET :** Merci Madame. Monsieur FLOUR ou Madame HOBET.

**Madame HOBET :** Bonsoir à toutes et à tous et bonsoir Madame le Maire. Concernant ce pacte de gouvernance, nous l'accueillons finalement avec plaisir. On a des petites remarques à faire, mais globalement c'est une très bonne initiative. Concernant le premier point que je souhaitais aborder, sur la première page de ce pacte, il concerne la relation avec les élus municipaux. Nous apprécions la possibilité de disposer de suppléants au niveau de la Métropole pour participer aux commissions thématiques, vous le savez. Ce serait bien de faire la même chose pour les commissions municipales. En fait, nous vous reformulons tout simplement une demande qui a déjà été refusée en septembre, mais vous voyez comme nous que ce sont quand même des choses qui aident à la démocratie participative d'une ville. Comme vous l'avez dit, on a besoin de davantage de représentativité. Non pas que nous soyons absents au sein des commissions, simplement le fait de pouvoir avoir des suppléants nous donnerait un poids supplémentaire pour la gestion de notre travail participatif au sein de ce Conseil Municipal. Donc, c'était pour le premier point.

Le second point porte sur les modalités d'association et de concertation de la population métropolitaine et il est en page 3. Je voulais vous dire qu'au regard des investissements importants à venir avec notamment l'arrivée de la 3e ligne de métro, nous pensons qu'il serait pertinent de mettre en place un conseil économique, social et environnemental local aussi sur Colomiers, donc un CESEL comme il est appelé dans le document. D'ailleurs, il en existe déjà un à Blagnac. Nous suggérons aujourd'hui l'instauration de ce type d'institution qui pourrait être une solution communale ouvrant la voie au débat entre les élus locaux et les habitants et cela nous paraît d'ailleurs essentiel, vous l'avez dit vous-même, enfin je pense que c'est au même titre que la convention des maires par exemple. C'est une instance qui vraiment pourrait faire avancer un petit peu les choses et permettre de recueillir davantage de voix.

Enfin, une petite remarque sur un point qui est sur la 5e page du document. Il porte sur la mutualisation des fonctions et des services. Nous trouvons aussi le sujet intéressant. La mise en commun des moyens – vous en parliez, c'est la mutualisation – permettra d'aller de l'efficacité vers l'efficience et permettra ainsi d'améliorer la gestion des personnels tant sur le plan des carrières que sur celui de la charge en termes de ressources, bien entendu.

**Madame TRAVAL-MICHELET :** Merci Madame. Oui, Monsieur JIMENA.

**Monsieur JIMENA :** Alors, ce pacte de gouvernance a le mérite d'exister et en même temps c'est une obligation. Et j'ai envie de dire, c'est un peu le service minimum. Le service minimum parce qu'il est repris un certain nombre d'instances qui existent déjà à Toulouse Métropole. Vous l'avez remarqué tout à l'heure. C'est le service minimum et en même temps nous pensons que c'est un rendez-vous manqué, notamment sur la question de faire métropole. Vous savez qu'à Toulouse Métropole, cela devient presque un tic de langage : faire métropole. La lisibilité des compétences de Toulouse Métropole n'est pas forcément au rendez-vous des concitoyens. Et donc le rendez-vous manqué pour nous, c'est justement sur la question de la participation citoyenne. Alors, il y a un chapitre, c'est vrai, qui dit qu'un certain nombre de communes agissent, font des choses et donc il y aura la fusion un peu de toutes ces initiatives qui permettront d'être valorisées et à Toulouse Métropole. Il y a le CODEV qui fait un certain nombre de travaux, qui fait même mention de certaines préconisations, mais qui ne sont pas forcément suivies d'effets, c'est le moins que l'on puisse dire, depuis plus de six ans, puisque je participe à Toulouse Métropole depuis le mandat précédent. Donc pour nous, il y a un rendez-vous manqué et ce service minimum passe à côté justement de ce que le CODEV avait proposé. Dans une de ses analyses, il préconisait de faire métropole et de faire en sorte de faire rentrer les citoyens de manière beaucoup plus importante dans les instances de Toulouse Métropole. Non pas de remplacer bien évidemment la forme délégataire des représentants que nous sommes en tant qu'élus, mais de faire en sorte que des instances telles que des conférences citoyennes métropolitaines existent non pas une juxtaposition et d'initiatives peu ou prou pertinentes, intéressantes, il est fait mention de budget participatif, d'initiatives locales. Bien évidemment, je retiens que sur la question de la participation citoyenne, il y a une vigilance qui a été portée sur la parité hommes-femmes, donc on pourrait imaginer effectivement d'aller beaucoup plus loin dans la démarche de la représentation et de la lisibilité des compétences de Toulouse Métropole. Il y a un enjeu.

Donc pour nous, ce pacte de gouvernance nous laisse un peu sur la faim. Il y avait une opportunité et je rappelle quand même le titre de la loi : engagement et proximité. La proximité, quand on est dans une commune on l'incarne, la commune l'incarne, les élus de la commune l'incarnent. Ce n'est pas du tout le cas avec les élus de Toulouse Métropole. Et c'est la raison pour laquelle j'accentue encore mon propos, l'engagement et la proximité avec la population ne doit pas passer que par l'organisation si pertinente soit-elle des services qui doivent agir et rendre un service à d'autres, mais ça doit être aussi le lien entre des formes de gouvernance citoyenne et de concertations citoyennes, de conférences citoyennes, qui rentreraient dans l'aide à la décision politique. Je répète avec beaucoup d'insistance : qui rentrerait dans l'aide à la décision politique. On n'est pas là dans des citoyens qui nous inviteraient à choisir le carreau d'un bas d'immeuble, mais plutôt des instances qui permettraient, regardez ce qui s'est passé avec la conférence citoyenne sur le climat, démarche tout à fait pertinente dont on connaît aujourd'hui les contradictions et l'utilisation à mon avis malhonnête qui en a été faite ces derniers temps. Pour ces raisons-là, nous allons nous abstenir.

**Madame TRAVAL-MICHELET :** D'autres interventions ? S'il n'y en a pas, je vous remercie pour l'ensemble de vos observations. Chacun mesure ce pacte de gouvernance à l'aune de ses aspirations au titre d'une métropole plus engagée, plus participative, plus ouverte peut-être, qui fasse mieux métropole. Le travail a consisté en effet pour les élus qui s'y sont prêtés à déjà consolider les bases des instances dédiées qui nous permettent de fonctionner correctement et d'y introduire justement cette aspiration à une métropole plus ouverte, en tout cas plus citoyenne et plus participative, ce qui n'est pas facile. Vous connaissez aussi les écueils et les difficultés parfois de la participation citoyenne. C'est un objectif qu'ici en tout cas à Colomiers, je crois, nous remplissons et nous aspirons à remplir totalement avec une adjointe dédiée, Madame Ségolène LABBÉ, qui a démarré notre mandat toutes affaires cessantes et de façon extrêmement engagée avec notre grande consultation citoyenne et vous allez nous dire, Madame, tout de suite à combien nous nous sommes rendus puisque nous sommes le 7 avril et chacun et chacune est impatient de savoir finalement les chiffres de cette grande consultation citoyenne.

**Madame LABBÉ :** Merci Madame le Maire. Un peu plus de 4 500.

**Madame TRAVAL-MICHELET :** Bravo.
*(Applaudissements)*

**Madame TRAVAL-MICHELET :** En effet, la participation et la concertation citoyenne, comme vous le disiez, doit irriguer tous les dispositifs publics, tous les projets, y compris d'ailleurs dans nos fonctionnements internes. Alors, la loi Engagement et Proximité quand on la relit et quand on s'y penche, elle était beaucoup écrite encore une fois pour ces intercommunalités plutôt périurbaines ou rurales avec des élus très éloignés, souvent d'ailleurs un seul élu de chaque conseil municipal qui est renvoyé à une intercommunalité avec parfois 50 autres élus et donc des difficultés de fonctionnement. Cette loi Engagement et Proximité a souhaité que ces élus se rassemblent et trouvent de meilleurs modes de fonctionnement. À Toulouse Métropole, il faut dire que ce territoire est plus resserré et la facilité que nous avons de nous retrouver, de nous réunir, de discuter, de débattre parfois longuement, car nous ne sommes pas toujours toutes et tous d'accord, nous a permis de proposer ce pacte de gouvernance qui n'est effectivement qu'un socle de notre fonctionnement avec des intentions qu'il nous faudra maintenant éprouver au regard de nos pratiques et donc c'est l'objectif et l'ambition tout à la fois de ce pacte et de nos intentions. Quant à vos observations, Madame HOBET, je considère qu'elles relèvent davantage de la gestion municipale et du fonctionnement municipal et donc nous y reviendrons une prochaine fois puisque ce n'était pas tout à fait le sujet. Mais à travers vos propositions, je vous répondrai que, notamment, les instances de participation citoyenne sont extrêmement nombreuses à Colomiers, elles fonctionnent et je ne crois pas que rajouter des instances à des instances permette de mieux gérer cette thématique-là, bien au contraire.

Nous devons travailler au contraire sur la base de ce qui existe, de ce qui se met en place, de ce qui se consolide, les comités de quartier, les conseils citoyens dans le cadre des contrats de ville, mais également demain le conseil citoyen de la transition écologique, c'est-à-dire entraîner aussi nos citoyens autour de cette question puisque c'est un sujet qui va être traité dès lors qu'on pourra réunir les gens, des instances de participation citoyenne qui sont éprouvées à l'occasion de tous nos projets. Je veux citer par exemple dans le domaine de l'éducation à travers le programme éducatif de territoire, mais aussi sur le nouveau projet « Dessine ta cour d'école » où il y a eu un bel élan de participation citoyenne et donc comme ça chaque projet est l'occasion de cette participation. J'ai bien assez parlé et donc maintenant je vais passer au vote. Ce soir, on avait le temps. Vous voyez, on a peu de points à l'ordre du jour, alors on peut comme ça prendre notre temps, n'est-ce pas. Finalement, on ne se voit pas si souvent que ça. Et donc d'ailleurs Monsieur JIMENA lève la main puisque je la lui tends. Je vous en prie.

**Monsieur JIMENA :** Non, mais ce n'est pas une boutade. Parce que nous pourrions imaginer de faire des Conseils Municipaux sur des sujets très particuliers qui laisseraient le temps aux uns et aux autres de s'exprimer un peu plus longuement.

**Madame TRAVAL-MICHELET :** Alors, je vous assure que quand j'en parle avec mes collègues puisqu'on est sur des sujets métropolitains, ils sont toujours assez stupéfaits de la longueur de nos Conseils Municipaux du fait que nous n'ayons pas de règlement pour contraindre les temps de parole. Ici, nous parlons tout le temps que nous souhaitons, ce qui nous fait parfois aller jusqu'à des heures indues. Mais un Conseil Municipal, ça se prépare, ça se travaille, il faut des points à l'ordre du jour, c'est réglementé et nous avons aussi les commissions pour pouvoir débattre entre élus sur les projets, c'est fait pour ça. Mais vous le savez, ici en Conseil Municipal à Colomiers, on prend son temps et le débat est toujours ouvert et bienvenu. Même si c'est toujours moi qui ai le dernier mot, vous le savez. C'est d'autant mieux venu bien sûr. Je mets donc aux voix ce pacte de gouvernance. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Je vous remercie. C'est adopté.

**Madame TRAVAL-MICHELET** met aux voix ce dossier.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré adopte la présente délibération à l'unanimité , huit Abstentions (Mme BOUBIDI, M. JIMENA, M. VAZQUEZ, M. KACZMAREK, Mme BERRY-SEVENNES ayant donné pouvoir à Mme BOUBIDI, Mme BERTRAND ayant donné pouvoir à Mme BOUBIDI, Mme ZAGHDOUDI ayant donné pouvoir à M. JIMENA, Mme MARTIN ayant donné pouvoir à M. JIMENA).

# III - VOEUX / MOTIONS

Ville de Colomiers

**CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 7 avril 2021**

## 5 - VOEU PROPOSE PAR LE GROUPE "OSONS UNE AUTRE HISTOIRE POUR COLOMIERS"

Rapporteur : Madame FRATELLI

**2021-DB-0036**

Toulouse Aerospace Express est un programme qui associe la 3ème ligne de métro et la ligne Aéroport Express. Il permettra d'optimiser le réseau structurant pour relier avec performance 60% des habitants et 70 % des zones d'emploi de la grande agglomération toulousaine.

Du Nord-Est au Sud-Ouest, la 3ème ligne de métro permettra de relier les pôles majeurs du groupe Airbus (Colomiers, St Martin et Defence and Space) qui emploie à lui seul directement 21 000 salariés et génère 40 000 emplois indirects, principalement localisés dans le quart nord-ouest de l'agglomération (Toulouse, Blagnac, Colomiers). Elle donnera aussi accès aux pôles d'innovation du Sud-Est de la métropole qui connaissent un fort développement économique :

- Au nord-ouest, la zone d'emploi (71 000 emplois) concentre les leaders mondiaux de la filière aéronautique avec des acteurs majeurs tels qu'Airbus, Thalès ou Safran.
- Au centre (83 000 emplois),
- Au sud-est (63 000 emplois),

La future 3ème ligne de métro intéressera ainsi un très grand territoire, de Colomiers-gare à Labège-gare, en privilégiant l'inter modalité dans toute son aire urbaine comptant 1,3 million d'habitants. L'objectif de fréquentation est de 200 000 voyages par jour.Colomiers Gare sera le terminus ouest de la 3ème ligne. Actuellement, les projets d'aménagement prévoient : un parking relais de 1000 places, une gare de bus, 150 places de stationnements pour vélo (100 places à accès réglementé et 50 places sur parvis) et une aire de dépose/reprise.

Notre groupe est convaincu du futur succès de cette 3ème ligne qui permettra de supprimer des milliers de déplacements dans la métropole. Par son emplacement aux portes de Gascogne et sa proximité avec d'autres communes comme Tournefeuille, Léguevin, Plaisance, le terminus Colomiers Gare sera rapidement saturé.

Comme il a été rappelé lors du dernier conseil municipal, c'est un des enjeux majeurs pour notre commune, il n'est jamais assez tôt pour réfléchir à des solutions concrètes. Pour éviter et anticiper cette congestion, nous souhaitons que parmi les scénarii étudiés, la proposition que notre groupe avait portée lors de la dernière campagne municipale soit clairement analysée, à savoir :

- l'acquisition d'un terrain en bordure de l'ancienne voie ferrée désaffectée (propriété de la commune), reliée directement à la gare permettant de garer 2000 véhicules supplémentaires avec un ensemble permanent de navettes qui feront la liaison,
- la création d'une voie réservée aux navettes en lieu et place de la voie ferrée désaffectée.

Avec cette proposition, nous souhaitons anticiper les futurs désordres (embouteillage dans le centre, stationnement sauvage …) que la 3ème ligne générera si le projet

n’évolue pas. Par cette anticipation, il s’agira aussi d’éviter des surcoûts car il est toujours plus cher de faire à posteriori.

Ainsi, nous, élus municipaux, nous faisons le vœu que, dans le cadre des travaux menés pour l’aménagement de la troisième ligne du métro, la solution complémentaire d’un parking relais en bordure de l’ancienne voie ferrée, avec un accès dédié à la gare en site propre, soit étudié avec grand intérêt.

**Aussi, il est demandé au Conseil Municipal** :

- de procéder ??????????????????????????????????,.

## 5 - VOEU PROPOSE PAR LE GROUPE "OSONS UNE AUTRE HISTOIRE POUR COLOMIERS"

| Ville de Colomiers<br>**CONSEIL MUNICIPAL**<br>du 7 avril 2021 | **RAPPORTEUR** |
|---|---|
| | **Madame FRATELLI** |

### Débats et Vote

**Madame TRAVAL-MICHELET :** Pour terminer cette séance, Monsieur FLOUR, votre groupe a déposé un vœu. Je vous laisse le présenter.

**Monsieur FLOUR :** Je vais laisser Valérie FRATELLI le présenter.

**Madame TRAVAL-MICHELET :** C'est Madame CASALIS qui va vous répondre.

**Madame CASALIS :** Madame le Maire, chers collègues. En réponse à votre vœu, le projet de la 3e ligne de métro prévoit un pôle d'échange multimodal au terminus ouest de la ligne située à la gare de Colomiers en connexion avec le train (la ligne C), les lignes de bus Tisséo dont les structurantes lignes Linéo 2 et Sainte-Ursule dès 2021. Sa localisation a toujours été considérée comme extrêmement liée à la question des rabattements. C'est un point essentiel et incontournable porté par l'autorité organisatrice des transports, Toulouse Métropole, et la ville de Colomiers. Déjà en décembre 2016 dans le cadre de la commission nationale de débat public, nous émettions dans notre cahier d'acteur présenté en Conseil Municipal le 14 décembre 2016 un avis communal favorable au projet de la 3e ligne de métro assorti de plusieurs remarques dont la demande de prolongation de la 3e ligne plus à l'ouest, c'est-à-dire jusqu'à En Jacca, le plus possible en amont de la zone de congestion routière et cela en proposant de mettre à disposition notre foncier communal effectivement désaffecté depuis plusieurs années, des voies ferrées municipales.

À nouveau en 2019, au moment de la concertation dans le cadre de la procédure visant à obtenir la déclaration d'utilité publique, la ville de Colomiers a porté par délibération du Conseil Municipal du 8 avril 2019 la position de favoriser l'organisation de tous les rabattements possibles depuis l'ouest du territoire en transports en commun (bus et train) et en modes alternatifs à la voiture dont les modes actifs, à la fois marche, vélo et nouveaux engins de déplacement individuel. Il convient dans ce cadre de rappeler à la mémoire des conseillers municipaux que le maître d'ouvrage de la ligne a confirmé au Préfet en 2019, suite aux demandes de la commission d'enquête de la déclaration d'utilité publique que le calage du profil en long de la ligne sous la voie ferrée est bien prévu au programme de la 3e ligne afin de permettre un jour l'extension éventuelle de la ligne vers l'ouest. Même si cette extension n'est pas programmée au sens propre pour l'instant, les considérations techniques d'implantation et d'orientation des voies sont d'ores et déjà anticipées pour en garantir la faisabilité ultérieure.

Dans cette même temporalité et pour maximiser la performance des bus de rabattement vers la gare, était annoncée la possibilité de créer une voie dédiée pour ces bus en utilisant les emprises de voies ferrées désaffectées appartenant à la commune de Colomiers de longue date. Celles-ci sont une véritable opportunité foncière puisque par précaution nous avons gardé ce foncier pour anticiper de tels besoins sur l'ouest métropolitain. Un projet partenariat partagé par Tisséo Collectivités, Toulouse Métropole, la ville de Colomiers et également la ville de Plaisance-du-Touch, sera établi pour structurer une voie bus et réseau express vélo appelé REV en site propre utilisant ces emprises et les reliant ainsi à un projet de parc relai sur le territoire de Plaisance-du-Touch. Un projet conjoint avec la communauté de communes de la Save au Touch sera à conduire et traversera le site d'En Jacca en offrant en même temps une occasion à ce territoire industriel, une capacité de déploiement nouveau et pourvoyeur d'emplois non délocalisables. Dans l'attente de ce projet complexe, mobilisateur de plusieurs intervenants et de budgets conséquents, on ne part pas de rien puisque déjà le réseau existe et est en voie d'amélioration.

Tout d'abord en matière de desserte de bus, la ceinture sud va relier dès 2021 l'Oncopole et son téléphérique prochainement mis en service au pôle d'échange de Basso Cambo, Tournefeuille et Colomiers. En 2021 également est prévue la prolongation de la ligne 32 dans Brax pour la connecter au réseau ferroviaire. Perspective positive ayant un impact important sur les comportements de déplacement. Le projet à l'étude de la ligne express bus de Saint-Lys, Fonsorbes, La Salvetat-Saint-Gilles est programmé. Son linéaire précis est en cours de définition et sera optimisé pour être le plus possible hors champ de la voirie. Elle sera un complément à la ligne 55 qui existe déjà sur ce territoire et qui donc sera modifiée. Une étude est également en cours dans le cadre des études prospectives multimodales afin de réserver certaines voies de circulation de la RN124 pour faciliter la circulation des bus ou autres covoiturages. Une étude est également en cours, elle vient juste d'être lancée, de l'axe Blagnac – Cornebarrieu – Colomiers - Tournefeuille – Cugnaux. Également une aire de covoiturage, elles sont deux à avoir été créée récemment et à connaître le succès attendu : celle de l'échangeur n° 7 à Pibrac et n° 8 faite par le Conseil Départemental. Sur Colomiers, on peut se poser la question de la pertinence d'en installer une à l'échangeur n° 6, pourquoi pas, mais déjà en ville, les zones de bouchon. Donc, il faut réfléchir effectivement à sa pertinence. Une opportunité est déjà lancée et en étude.

En matière de desserte de réseau ferré : l'amélioration en continu du cadencement proposé par la SNCF qui déploie encore récemment de nouvelles offres ; une perspective de doublement des voies laisse également envisager à plus long terme une attractivité accrue pour ce moyen de transport structurant; une réflexion sur la cohérence tarifaire est également indispensable pour s'affranchir de lisibilité actuelle. En matière de desserte de pistes cyclables, si nous considérons les réseaux de pistes cyclables, le réseau cyclable columérin actuellement fort de plus de 55 km dispose de plus de 35 km de liaisons cyclables appelées structurantes irriguant le territoire et offrant des connexions avec les territoires limitrophes. Des améliorations sont à amener. Du réseau en continu, la programmation par Toulouse Métropole travaillée avec la commune et les associations offriront encore cette année un programme ambitieux permettant de desservir la zone aéronautique puis Cornebarrieu et l'ensemble de la zone aéroportuaire métropolitaine. Le projet majeur pour optimiser le rabattement sur la gare depuis de nombreuses années, la volonté municipale a été de renforcer les liaisons actives vers la gare. Le schéma cyclable métropolitain identifie également trois lignes de réseau express vélo en passage à la gare, dont une ligne à créer pour relier La Salvetat-Saint-Gilles et Fonsorbes. Leur étude est en cours de priorisation et permettra, nous l'espérons, de voir ces liaisons cyclables majeures renforcées prochainement. Le Pôle d'Échange Multimodal (PEM) prévoit bien entendu les dispositifs de parkings modernes adaptés à la demande des usagers pour les vélos. Nous serons très attentifs et de concert avec les associations d'usagers de vélo avec lesquelles nous faisons des réunions régulièrement pour les associer par la ville de Colomiers à chaque projet de pistes cyclables, à leur déploiement adapté et à un fonctionnement optimisé.

Pour toutes ces raisons et en conclusion, plutôt que d'entretenir le réflexe de stationner des voitures proches des zones de congestion, il est maintenant venu le temps de privilégier en proximité du pôle d'échange multimodal des bus et des vélos et de renforcer l'attractivité et la lisibilité des liaisons actives. C'est tout l'enjeu de ce projet de pôle multimodal au centre de Colomiers. C'est pour toutes ces raisons que nous ne voterons pas votre vœu. Merci.

**Madame TRAVAL-MICHELET :** Merci beaucoup. Oui, Monsieur JIMENA.

**Monsieur JIMENA :** Je crois que ce vœu pose une question qui est tout à fait pertinente, mais c'est une question à laquelle on a déjà répondu depuis pas mal de temps. C'est une question redondante. Je me rappelle de nombreux échanges lors de certains conseils municipaux pendant le précédent mandat où effectivement nous étions toutes et tous convaincus qu'il y avait une véritable problématique au sens série de questions et que cette plateforme multimodale devait effectivement amener des réponses ambitieuses puisque tout le monde était sensibilisé sur la question de la possible congestion de ce territoire. Donc, c'est un peu un scoop. Le scoop aujourd'hui, c'est l'eau qui mouille. L'eau mouille et c'est une analogie que je fais par rapport à ce vœu pour la simple et bonne raison, c'est qu'après tout ce qui a été dit, je rappelle aussi qu'il y a eu de nombreuses propositions. Lorsque j'étais en tout cas conseiller général, j'avais déjà proposé aussi la création de beaucoup d'aires de covoiturage dans l'ouest de Toulouse puisque j'avais proposé une politique de création d'aires de covoiturage pour diminuer le nombre de voitures qui rentrent dans l'agglomération toulousaine et aujourd'hui l'ensemble de ces propositions sont à l'étude. On sait bien que beaucoup de communes, même jusqu'à L'Isle-Jourdain, au-delà entre Léguevin et L'Isle-Jourdain qu'il y a beaucoup de gens qui viennent du Gers et qui viennent s'empaler dans les bouchons tous les jours. Il y a effectivement des préoccupations de ce type au-delà de notre périmètre, je dirais, de

compétence. Donc, nous ne participerons pas au vote, non pas parce que la question est inutile, elle est pertinente, je le redis, mais parce que l'ensemble des réponses, et ça continuera, et des études sont en cours et que l'emprise dont vous parlez fait déjà l'objet effectivement de propositions, est déjà inscrites dans un plan notamment pour la desserte de l'ouest de la ville, notamment vers Plaisance, Fonsorbes et La Salvetat-Saint-Gilles.

**Madame TRAVAL-MICHELET :** Merci beaucoup. Donc, attention effectivement aux fausses bonnes idées. Construire un parking supplémentaire de 2 000 places, c'est clairement un aspirateur à voitures. C'est-à-dire que plus vous avez de places de stationnement, plus vous aspirez des voitures et à partir du moment où vous implantez ce type de parking sur la Commune, alors qu'il va déjà y avoir dans ce pôle d'échange multimodal un parking que je considère déjà très dimensionné avec 1 000 places, c'est trop en réalité. Donc nous, notre option en lien avec tous les élus du secteur et sur Tisséo SMTC, c'est effectivement, on a le temps, la ligne est pour 2028 maintenant, de travailler, comme l'a très bien expliqué Madame CASALIS, tous les rabattements plutôt par des voies alternatives à la voiture.

**Monsieur FLOUR :** Malgré tout une solution avec un parking s'avèrera nécessaire. Est-ce que ce qu'on propose est bien ou pas ? On n'en sait rien. C'est pour ça qu'on dit, il faudrait l'étudier. Il y a une opportunité, un terrain, une voie ferrée désaffectée, le bon sens voudrait qu'on y réfléchisse. Maintenant, l'ironie teintée un petit peu de mépris, c'est un peu dommage. Le feu, ça brule, l'eau qui mouille, je trouve ça moyen. Mais enfin, je referme vite la parenthèse. Je crois que toutes les questions méritent d'être posées, d'être débattues dans un climat serein. Notre souci et je crois que c'est le souci de l'ensemble des élus, c'est qu'effectivement cette 3e ligne de métro est une très bonne chose, mais effectivement il y aura à gérer, on a eu l'occasion d'en parler en commission thématique, l'enjeu est effectivement le goulot d'étranglement de la gare de Colomiers où déjà avec un parking, alors je ne sais pas s'il fera 1 000 places, il semblerait qu'il soit un peu plus réduit celui qui est prévu en face de la gare.

**Madame TRAVAL-MICHELET :** 1 000 places.

**Monsieur FLOUR :** Voilà 1 000 places, va déjà amener effectivement quatre fois plus de véhicules. Je crois qu'on est à 250, donc déjà cela devient très compliqué.

**Madame TRAVAL-MICHELET :** 350.

**Monsieur FLOUR :** Après effectivement on peut tenter le vélo, le bus, etc., mais quand on s'éloigne de Colomiers, alors cela va intéresser une population bien plus éloignée que le centre de Colomiers, des gens de Tournefeuille, de Plaisance, etc., plus on va s'éloigner, moins on fera du vélo. Il ne faut pas trop rêver. C'est pour ça qu'on pense que cette solution mérite d'être étudiée. Elle n'est peut-être pas bonne, on n'en sait rien, mais elle mérite de faire partie des différentes options. Avec modestie, c'est la seule proposition qu'on vous fait ce soir. Est-ce que cette option mérite d'être étudiée ? Oui ou non ?

**Madame TRAVAL-MICHELET :** Il y a une commission dédiée au sein de Tisséo SMTC qui travaille sur ces sujets et je me suis déjà positionnée contre cette option. Je le dis très clairement, je ne suis pas favorable à ce qu'il y ait un parking de 2 000 places en plus de celui de 1 000 places qui est prévu à Colomiers. En effet, j'ai eu un accord total de l'ensemble des élus et des techniciens de cette commission qui considère que déjà, et vous le soulignez vous-même, un parking de 1 000 places, c'est déjà une très forte dimension. Il n'existe pas d'ailleurs ailleurs dans la métropole sur les lignes A ou B de parkings de 2 000 places. Ça n'existe nulle part et aujourd'hui justement Tisséo apporte plutôt une réflexion d'aller chercher du rabattement et de faire des parkings relais à l'extérieur ensuite et c'est vrai que la position qu'a exprimée Madame CASALIS puisque c'est un débat que nous avons avec Plaisance et là-dessus je suis favorable à la proposition du Maire de Plaisance, Monsieur GUYOT, qui propose de dédier les voies ferrées, et c'est là-dessus qu'on a décidé de travailler en commun, à une voie en site propre avec un parking relai à l'extérieur de Colomiers plutôt vers Plaisance et qui ensuite rabat en effet tout ce secteur via une voie de bus uniquement en site propre à la gare de Colomiers. On commence déjà à travailler sur le tracé. Bien sûr que, comme le rappelait Patrick JIMENA, il a raison de le dire et on le dit nous-mêmes dans notre réponse, cela étant vous avez tout à fait légitimité pour reposer la question, mais ce débat est venu plusieurs fois déjà en Conseil Municipal. Vous avez raison de le rappeler, toutes ces questions ont été

ouvertes. Certaines restent encore à l'étude, d'autres sont refermées, ce qui est toujours ouvert en effet, c'est le travail que nous avons devant nous si nous voulons que ce soit une réussite et je crois que tout le monde ici a souhaité que ce projet de 3e ligne de métro ne reste pas justement aux portes de la ville de Colomiers au point que les Columérins ne pourraient pas en profiter, mais au contraire qu'il vienne jusqu'à la gare centrale de Colomiers et moi je me suis vraiment battue pour cela et je me suis battue en plus pour que cette extension vers la gare centre de Colomiers soit prévue en souterrain alors que les premières esquisses la mettaient en aérien. J'ai beaucoup travaillé franchement personnellement sur ce sujet et j'ai été suivie par l'ensemble des élus du Conseil Municipal au cours du mandat précédent et je les remercie toutes et tous, vraiment sans question partisane. Je crois qu'on était avec la force de Colomiers ensemble représenté. Aujourd'hui, nous devons travailler dans ce même état d'esprit pour réussir à ce que ces rabattements se fassent dans des conditions différentes. Il faut comprendre que Colomiers a toujours été la ville de la voiture et du tout-voiture. Je travaille sur ces sujets depuis tant d'années. On doit maintenant sortir de là et oui, il faudra quelques contraintes. C'est vrai. Mais il va falloir les poser politiquement et les assumer. Sinon on ne sortira pas de ce Colomiers du tout-voiture ceinturé par des boulevards. Dans mon projet, dans mon programme politique qui a été approuvé par les Columérins, on souhaite revenir aussi là-dessus pour qu'en effet on retrouve des respirations dans la ville, d'autres usages du centre-ville avec toutes ses aménités. Voilà les questions qui sont devant nous. Ce n'est pas de mettre encore davantage de véhicules qui vont tous se concentrer vers cette gare et vers cette ligne de métro, j'en comprends l'attractivité. À nous de travailler demain et là vraiment je compte sur l'ensemble des élus pour travailler sur ce sujet pour que ce soit une réussite. Nous avons plusieurs années devant nous, donc c'est bien, on va pouvoir travailler sereinement et en effet pas dans une forme de précipitation et d'urgence. En tout cas, je vous remercie d'avoir posé encore une fois ce débat. Patrick JIMENA et Madame FRATELLI.

**Monsieur JIMENA :** Une petite anecdote. Quand j'étais enfant à Jules Ferry, j'ai eu un instituteur qui s'appelait Monsieur MASSAT et Monsieur MASSAT nous avait invité à aller à la Mairie qui était place Verseille à l'époque pour parler des bâtiments que nous habitions. Comme j'étais aux Fenassiers, je vais donc à la Mairie avec deux autres copains de classe et je rencontre pour la première fois l'architecte Monsieur VIGUIER qui est à l'origine de la construction, en tout cas de la conception…

**Madame TRAVAL-MICHELET :** Du schéma d'aménagement urbain.

**Monsieur JIMENA :** Voilà ! Et il m'avait donné tout un tas de croquis. Et à un moment donné sur ces croquis, il y avait deux, trois, petites annotations. La première des préoccupations qui était la sienne à l'époque et c'est pour ça qu'il ne faut pas forcément jeter la pierre à ceux qui ont créé la ville, c'était le logement et l'accès au logement. Donc la voiture, le tout-voiture vient directement d'une préoccupation de l'époque, des années soixante – soixante-dix pour qu'effectivement on dessine une ville qui ne soit pas comme les autres villes. Rappelez-vous, les ronds-points, priorité au départ à ceux qui rentrent dans l'anneau et des ronds-points qui irriguent avec des boulevards l'ensemble de l'urbanisme de la ville. La seule chose qu'on peut rappeler ici, à part le Seycheron, c'est que même tous les ensembles ont été faits à taille humaine. On n'a pas eu le Grand Mirail. On aurait pu l'avoir, mais c'était une des préoccupations. Sur les questions d'aujourd'hui, quelque part, il nous faut réparer non pas des erreurs, mais changer de braquer et d'orientation, voire de direction. Et donc comment on répare ce qui était d'un ancien modèle pour arriver à un modèle plus vertueux ? C'est beaucoup plus facile quand on part d'une page blanche, mais là il faut faire aussi avec l'existant.

**Madame TRAVAL-MICHELET :** Merci beaucoup. Madame FRATELLI.

**Madame FRATELLI :** Donc oui, pour en venir à notre vœu, c'était tout à fait dans le souci bien évidemment d'anticipation auprès des Columérins, donc on est plutôt rassuré sur ce travail de conception, mais pas que. Parce que quand on voit l'état du parking actuel de la gare, comme tu disais depuis vingt ans, on sait très bien que cette 3e ligne va attirer beaucoup de monde et notamment, ce qui est bien pour nos jeunes Columérins étudiants qui vont certainement beaucoup l'utiliser, oui, ok, multimodal, le vélo, pas de souci effectivement. Mais quand vous devez déposer vos enfants, il faut pouvoir quand même stationner, se garer. Moi, je le vis au quotidien. Ça fait vingt ans que j'utilise la ligne personnellement. Même à l'époque où la ligne d'Auch ne s'arrêtait même pas à Colomiers qu'il a fallu débattre un peu pour qu'on puisse enfin avoir un peu plus de navettes. C'est

simplement dans ce souci-là, parce qu'actuellement effectivement il y a 250 ou 300 places, là c'est période Covid, donc c'est très peu utilisé, on peut se garer, mais croyez-moi qu'en temps habituel, vous allez déposer vos enfants, quand vous revenez à 8 heures, il n'y a plus de place sur le parking. Donc, vous vous garez où vous pouvez et ça c'est un grand problème. C'est un vrai problème. C'est justement ce qu'on veut anticiper parce que cette ligne de métro, comme je le dis, pour nos jeunes qui vont pouvoir aller à la fac, au lycée ou ailleurs, en BTS, pouvoir se déplacer, il faudra bien trouver des solutions. Tout le monde ne pourra peut-être pas y aller en vélo. Donc tant mieux qu'il y ait d'autres solutions, notamment pour ceux qui viennent de l'extérieur de Colomiers puisque là quand même il y en a beaucoup qui utilisent la ligne, mais il y a aussi beaucoup de Columérins qui privilégient la voiture pour se déplacer à l'extérieur de Colomiers où on privilégie justement les transports en commun à la voiture. Pour cela, il faut quand même pouvoir stationner si on n'habite pas forcément tout près. C'était simplement ma dernière intervention.

**Madame TRAVAL-MICHELET :** C'est un sujet que nous connaissons bien comme cela a été dit. Je vous propose maintenant qu'on en termine avec ce débat. Je pense que les débats sont clos. Vous nous direz simplement si vous souhaitez maintenir votre vœu pour qu'il soit voté ou vous souhaitez le retirer compte tenu des éléments qui vous ont été donnés. Vous souhaitez le maintenir, donc je le mets aux voix. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Qui ne prend pas part au vote ? Très bien. Donc, votre vœu n'est pas adopté. Merci beaucoup. Ce Conseil Municipal est maintenant terminé, je vous remercie pour votre participation et votre présence. À bientôt.

**Madame TRAVAL-MICHELET** met aux voix ce dossier.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré rejette la présente délibération à la majorité, 4 votes «pour», trente votes «contre» (Mme TRAVAL-MICHELET, M. SIMION, M. CORBI, Mme VAUCHERE, M. BRIANCON, Mme CASALIS, M. RIOUX, Mme CLOUSCARD-MARTINATO, M. AÏT-ALI, Mme LABBE, Mme BOUBIDI, M. RIBEYRON, Mme BERRY-SEVENNES ayant donné pouvoir à Mme BOUBIDI, Mme MOURGUE ayant donné pouvoir à Mme CASALIS, M. JOUVE ayant donné pouvoir à M. SIMION, Mme CHANCHORLE ayant donné pouvoir à Mme CLOUSCARD-MARTINATO, M. DUPUCH ayant donné pouvoir à M. SIMION, Mme MCQUILTON ayant donné pouvoir à M. AÏT-ALI, M. AUBIN ayant donné pouvoir à M. RIBEYRON, Mme BERTRAND ayant donné pouvoir à Mme BOUBIDI, M. BENGOUA ayant donné pouvoir à M. BRIANCON, Mme LAUTARD ayant donné pouvoir à M. RIOUX, M. GONEN ayant donné pouvoir à M. RIOUX, M. SARRALIE ayant donné pouvoir à M. CORBI, Mme STAMMBACH ayant donné pouvoir à Mme TRAVAL-MICHELET, M. VERNIOL ayant donné pouvoir à Mme LABBE, Mme MAALEM ayant donné pouvoir à Mme CLOUSCARD-MARTINATO, Mme PRA

*
*  *

Plus personne ne demandant la parole, **Madame TRAVAL-MICHELET** remercie les membres de l'Assemblée et lève la séance à 20 H 00.